Plan directeur

Parc du Mont-Tremblant

Direction de la planification
et du développement des parcs québécois

Décembre 2000

Québec
Société de la faune
et des parcs du Québec

Ce document a été réalisé par :

Société de la faune et des parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone sans frais : 1 800 561-1616
Site Internet : http://www.fapaq.gouv.qc.ca

Direction de la planification et du développement des parcs québécois
Téléphone : (418) 521-3935
Télécopieur : (418) 528-0834

Direction des communications
Téléphone : (418) 521-3845
Télécopieur : (418) 644-9727

Révision linguistique
GALARNEAU TREMBLAY, réviseures

Conception graphique
Matteau Parent graphisme et communication inc.

Photographies
Pierre Bernier
Fred Klus
Pierre Pouliot
Société des établissements de plein air du Québec

Gouvernement du Québec 2001
Dépôt légal – 1er trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-36931-9
Publication no 9029-00-12

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Remerciements

La production de ce document n'aurait pu être réalisée sans la participation de plusieurs collaborateurs. J'aimerais particulièrement remercier le travail des personnes suivantes :

Monsieur Serge Alain
Monsieur Jean Gagnon
Monsieur Louis Lefebvre
Monsieur Jacques Talbot
Monsieur André Lafrenière
Madame Marthe Laflamme

Raymond Cournoyer
Chargé de projet, parc du Mont-Tremblant

Table des matières

Table des matières III

Liste des cartes et des tableaux V

Liste des cartes V
Liste des tableaux V

Avant-propos VII

Le parc du Mont-Tremblant VIII

Introduction XI

Les objectifs poursuivis par le parc XV
L'historique du parc XVI

La synthèse des ressources du parc 1

La localisation géographique 1
Le climat 1
Les ressources physiques 1
Les ressources biologiques 2
Les espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables 4
Les potentiels et les contraintes 9

Les limites 13

La consultation publique de 1998 et les changements apportés au périmètre du parc 13
Opportunités - Le cas du lac Supérieur 17

Le zonage 19

Les zones de préservation 19
La zone d'ambiance 20
Les zones de services 23

Le concept de mise en valeur 25

La conservation des écosystèmes 25
L'éducation au patrimoine naturel et culturel 28
La récréation en milieu naturel 30
Les accès, le réseau routier et les moyens de transport 31
Les axes de développement 35
Les pôles primaires d'activités 36
Les pôles secondaires d'activités 38
Les pôles tertiaires d'activités 43
Les réseaux de randonnée 43

Conclusion 51

Références 53

Liste des cartes et des tableaux

Liste des cartes

Carte 1: Le réseau des parcs et les régions naturelles IX

Carte 2: Les régions naturelles des Laurentides méridionales et boréales et le parc XIII

Carte 3: La synthèse des potentiels et des contraintes 7

Carte 4: Les limites 15

Carte 5: Le zonage 21

Carte 6: Le réseau routier et l'accès 33

Carte 7: Le concept d'aménagement - Installations existantes 39

Carte 8: Le concept d'aménagement - Développement 41

Carte 9: Les réseaux de randonnée 47

Carte 10: Les circuits de canot-camping et les sentiers de motoneige 49

Liste des tableaux

Tableau 1: Plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au parc du Mont-Tremblant 5

Tableau 2: Espèces vertébrées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ou d'intérêt au parc du Mont-Tremblant 6

Avant-propos

Avec l'adoption de la *Loi sur les parcs* en 1977, le Québec pouvait désormais s'enorgueillir, à l'instar de la plupart des pays occidentaux, de pouvoir former un véritable réseau de parcs sur son territoire. Rappelons que les parcs sont voués prioritairement à la protection du patrimoine naturel du Québec pour le bénéfice et la satisfaction des générations actuelles et futures. Cela signifie que chacune des composantes du réseau des parcs est mise à l'abri de l'exploitation commerciale et industrielle des ressources forestières, minières ou énergétiques, que la chasse et le piégeage y sont défendus et que le passage d'oléoducs, de gazoducs et de lignes de transport d'énergie y est interdit. Ces restrictions visent à empêcher toute forme de dégradation du milieu naturel, à moins qu'ils n'aient été implantés avant la création du parc.

Quinze ans plus tard, en juin 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio, 153 pays, dont le Canada, s'engageaient à signer la Convention sur la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le gouvernement du Québec a la responsabilité d'appliquer cette convention sur son territoire. Elle constitue une incitation additionnelle pour la création de nouveaux parcs puisque c'est l'un des moyens d'action privilégiés par le gouvernement pour concrétiser son engagement envers le développement durable. D'ailleurs, le Québec a rendu publique sa stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique ainsi qu'un plan d'action afférent en 1992. En juillet 2000, il s'est doté d'un nouveau cadre d'orientation pour l'élaboration d'une stratégie visant à atteindre à la fois une superficie en aires protégées de l'ordre de 8 % d'ici à 2005 et la sauvegarde de toute sa diversité biologique.

La planification stratégique de la Société de la faune et des parcs du Québec prévoit que le développement et la gestion des parcs seront centrés sur la conservation et privilégieront, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel. La révision de la *Politique des parcs* permettra de réaffirmer la prépondérance de l'objectif de conservation et l'importance d'établir des indicateurs qui permettront d'en suivre l'évolution.

102-00103/

Le parc du Mont-Tremblant

Depuis sa naissance en 1895, le parc du Mont-Tremblant a connu de nombreux bouleversements. Son statut, ses limites, l'utilisation de ses ressources naturelles ont fait l'objet de multiples modifications.

En 1981, le gouvernement du Québec accordait la classification de parc de récréation à ce territoire. Les orientations quant à son développement étaient alors inscrites dans un concept d'aménagement soumis deux ans plus tôt à une consultation publique.

L'établissement de ce parc de récréation contribuait à répondre aux besoins de loisir de plein air près des grands bassins de population, un des objectifs de la *Politique sur les parcs*. Depuis, les activités et les services du parc de même que sa clientèle ont constamment progressé.

Le parc du Mont-Tremblant se présente maintenant comme un chef de file dans l'offre touristique, notamment en matière d'écotourisme. De plus, dans le cadre de la stratégie gouvernementale sur la conservation de la diversité biologique, cet immense territoire de 1 510 km^2 est appelé à jouer un rôle de premier plan.

En 1995, lors du centenaire du parc, le gouvernement du Québec annonce son intention d'accorder au parc du Mont-Tremblant la vocation de conservation. Une consultation publique sur la classification, les limites et le zonage du parc se tient en 1998. L'année 1999 est marquée par l'établissement de la Table d'harmonisation au sein de laquelle est présenté le plan directeur du parc.

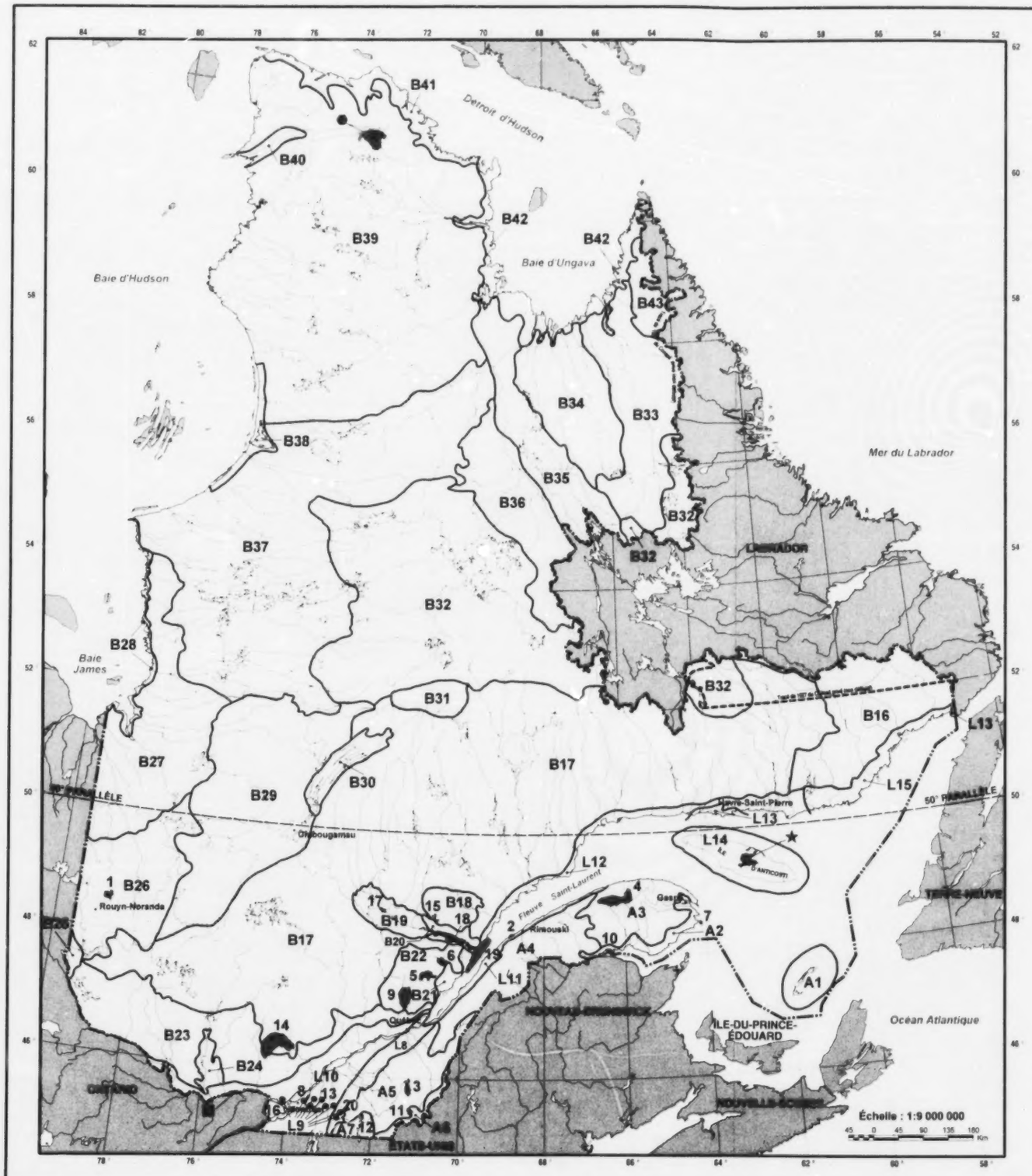

LE RÉSEAU DES PARCS ET LES RÉGIONS NATURELLES

- Parc existant
- Parc marin
- Parc projeté
- Limite des régions naturelles

PARCS EXISTANTS

1. PARC D'AIGUEBELLE
2. PARC DU BIC
3. PARC DE FRONTENAC
4. PARC DE LA GASPÉSIE
5. PARC DES GRANDS-JARDINS
6. PARC DES HAUTES GORGES DE LA RIVIÈRE MALBAIE
7. PARC DE L'ÎLE-BONAVENTURE ET DU ROCHER-PERCÉ
8. PARC DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE
9. PARC DE LA JACQUES-CARTIER
10. PARC DE MIGUASHA
11. PARC DU MONT-MÉGANTIC
12. PARC DU MONT-ORFORD
13. PARC DU MONT-SAINT-BRUNO
14. PARC DU MONT-TREMBLANT
15. PARC DES MONTS-VALIN
16. PARC D'OKA
17. PARC DE LA POINTE-TAILLON
18. PARC DU SAGUENAY
19. PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT
20. PARC DE LA YAMASKA

PARCS PROJETÉS

- ★ PARC D'ANTICOSTI
- ■ PARC DE PLAISANCE
- ● PARC DES PINGUALUIT

LES RÉGIONS NATURELLES

A1 LES ÎLES DE LA MADELEINE
A2 LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS
A3 LE MASSIF GASPÉSIEN
A4 LES MONTS NOTRE-DAME
A5 LES CHAÎNONS DE L'ESTRIE, DE LA BEAUCE ET DE BELLECHASSE
A6 LES MONTAGNES FRONTALIÈRES
A7 LES MONTS SUTTON
L8 LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES
L9 LES COLLINES MONTÉRÉGIENNES
L10 LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT
L11 LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE
L12 LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
L13 LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD
L14 L'ÎLE D'ANTICOSTI
L15 LA CÔTE ROCHEUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
B16 LE PLATEAU DU PETIT MÉGANTIA
B17 LES LAURENTIDES MOYENNES
B18 LE MASSIF DU MONT-VALIN
B19 LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY – LAC SAINT-JEAN
B20 LE FJORD DU SAGUENAY
B21 LA CÔTE DE CHARLEVOIX
B22 LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC
B23 LES LAURENTIDES MÉRIDIONALES
B24 LA VALLÉE DE LA GATINEAU
B25 LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE
B26 LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI
B27 LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES
B28 LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES
B29 LE PLATEAU DE LA RUPERT
B30 LE LAC MISTASSINI
B31 LES MONTS OTISH
B32 LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL
B33 LE PLATEAU DE LA GEORGE
B34 LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
B35 LA FOSSE DU LABRADOR
B36 LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU
B37 LE PLATEAU HUDSONIEN
B38 LES CUESTAS HUDSONIENNES
B39 LE PLATEAU DE L'UNGAVA
B40 LES MONTS DE POVUNGNITUK
B41 LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON
B42 LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
B43 LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

Québec

Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'expertise professionnelle et technique

Date :	Carte :
Juillet 2000	1

En vertu de la *Loi sur les parcs*, lors de leur établissement, ceux-ci peuvent être classifiés soit comme parcs de conservation, soit comme parcs de récréation, selon l'objectif prioritaire de leur création.

Les parcs de récréation ont pour objectif prioritaire de favoriser la pratique d'activités récréatives de plein air près des grands bassins de population dans un environnement naturel de qualité. Tout en assurant la protection du milieu naturel, ils répondent à la demande croissante pour la pratique de ce type d'activités dans un contexte de rareté d'espaces publics naturels en périphérie des grandes villes du Québec. C'est cette classification qui a été attribuée au parc du Mont-Tremblant en 1981.

Quant aux parcs de conservation, ils ont comme objectif fondamental d'assurer la protection permanente d'échantillons représentatifs de chacune des 43 régions naturelles du Québec. Ils servent aussi à protéger certains territoires dotés d'éléments naturels aux caractéristiques exceptionnelles, comme les formations géologiques, les sites fossilifères, les cratères de météorites, les complexes morainiques et les habitats d'espèces rares ou menacées de disparition. Tout en poursuivant cet objectif de protection permanente, ces parcs sont mis en valeur afin de les rendre accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation de plein air. L'année 2000 voit donc la reconnaissance du parc du Mont-Tremblant au chapitre de la conservation des milieux naturels et de la diversité biologique.

Doyen des parcs québécois, le parc du Mont-Tremblant est également le plus vaste du réseau. En fait, à 1 510 km², sa superficie représente plus du tiers de celle de l'ensemble du réseau et plus de 20% de l'ensemble des aires protégées au Québec. Les avantages que présentent les grands espaces naturels pour assurer la protection des écosystèmes sont reconnus. Dans le contexte du développement du Québec méridional, la présence d'un parc de cette superficie est d'une importance primordiale.

En se référant à la subdivision des régions naturelles du Québec, telles qu'elles sont définies dans le cahier d'accompagnement de la *Politique sur les parcs*, on constate que le parc représente à lui seul deux de celles-ci: les Laurentides méridionales (B23) et les Laurentides boréales (B17). Les grands traits de ces régions sont:

a) Laurentides méridionales:

- une bordure élevée et accidentée du Bouclier canadien;
- de minces couvertures de dépôts glaciaires recouvrant le gneiss et le granite précambrien;
- des vallées contenant de fortes accumulations fluvio-glaciaires;
- de nombreux plans d'eau et plusieurs cours d'eau;
- le domaine de l'érablière à bouleau jaune.

b) Laurentides boréales:

- une bordure élevée et accidentée du Bouclier canadien;
- un sous-sol composé de gneiss et montrant ça et là des massifs intrusifs d'anorthosite et de granite;
- très fracturé, le relief de la région est formé de collines et de monts, et est découpé par de grandes vallées où circulent des cours d'eau importants;
- la présence de grands plans d'eau;
- le domaine de la forêt boréale.

On observe de nombreuses similitudes entre ces deux régions. En effet, ce sont principalement des aspects de la couverture végétale qui les différencient vraiment. Une analyse plus fine des éléments discriminants entre ces deux régions naturelles, dont la végétation qui a évolué depuis leur découpage il y a près de 20 ans, est envisagée prochainement.

Par ailleurs, le parc se situe à la tête de trois grands bassins versants, soit ceux des rivières Rouge, Matawin et l'Assomption. Cette caractéristique géographique assure aux eaux qui circulent dans le parc un maximum de qualité, contribuant par le fait même et de façon significative au maintien des écosystèmes qu'il protège. Enfin, la présence de peuplements forestiers et de populations animales et végétales à la limite sud ou à la limite nord de leur répartition vient accentuer la diversité biologique du territoire.

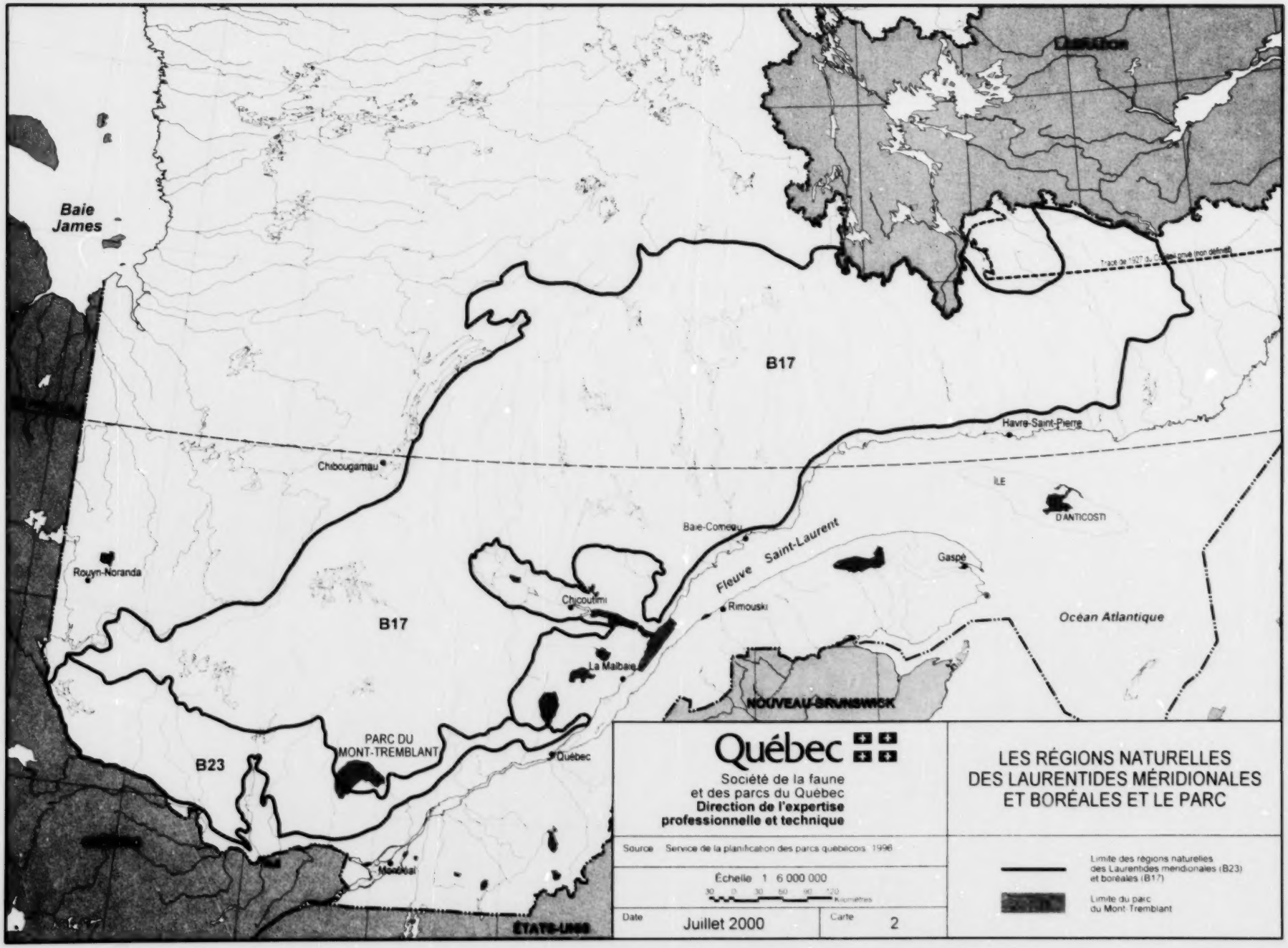
Baie James
B17
B23
Chibougamau
Rouyn-Noranda
Chicoutimi
La Malbaie
Baie-Comeau
Havre-Saint-Pierre
ILE D'ANTICOSTI
Gaspé
Rimouski
Fleuve Saint-Laurent
Océan Atlantique
NOUVEAU-BRUNSWICK
PARC DU MONT-TREMBLANT
Québec
Montréal
ÉTATS-UNIS
Québec
Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'expertise professionnelle et technique
Source Service de la planification des parcs québécois, 1998
Échelle 1 6 000 000
Date Juillet 2000
Carte 2
LES RÉGIONS NATURELLES DES LAURENTIDES MÉRIDIONALES ET BORÉALES ET LE PARC
Limite des régions naturelles des Laurentides méridionales (B23) et boréales (B17)
Limite du parc du Mont-Tremblant

Les objectifs poursuivis par le parc

Le premier objectif poursuivi par le gouvernement du Québec au parc du Mont-Tremblant est la conservation d'un territoire représentatif de deux régions naturelles. Le deuxième objectif vise à rendre le site accessible au public pour lui permettre de découvrir et d'apprécier le milieu naturel par une offre d'activités éducatives et récréatives compatibles avec la vocation de conservation du parc.

La *Loi sur les parcs* confère explicitement une vocation éducative aux parcs québécois. Par conséquent, l'éducation constituera, au parc du Mont-Tremblant, l'outil par excellence permettant la découverte du milieu tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de conservation du territoire. Les activités éducatives favoriseront l'appréciation et la compréhension des paysages, des phénomènes naturels, de la diversité biologique et de l'histoire du parc, mais aussi le respect de la réglementation. Elles seront donc assujetties à la mission de protection et ne pourront en aucun cas mettre en péril le patrimoine naturel et culturel du parc.

La récréation en milieu naturel représente, tout comme l'éducation, un objectif majeur du réseau des parcs québécois. Au même titre que les activités éducatives, les activités récréatives proposées dans les parcs québécois doivent, en priorité, concourir à l'atteinte de la mission de ces territoires qui est de protéger des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel.

Ainsi, au parc du Mont-Tremblant, dans le but d'encourager la pratique d'activités récréatives appropriées à une utilisation durable du milieu, tout en permettant sa découverte par le plus grand nombre, trois principes seront appliqués. Les activités récréatives devront :

- exercer un impact minimal sur le patrimoine ;
- favoriser un contact étroit avec le milieu naturel ;
- faciliter l'accessibilité.

Ces principes seront mis en pratique à la fois dans l'établissement, le développement et la gestion des activités récréatives du parc du Mont-Tremblant. Ils guideront le choix, parmi un éventail de plus en plus large, des activités qui seront offertes aux visiteurs. En outre, ils conditionneront l'expérience vécue par ces derniers et confèreront au parc un caractère distinctif.

Enfin, le troisième objectif traduit une volonté bien affirmée du gouvernement d'associer la population du Québec et, en particulier, les forces vives du milieu régional, à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du parc pour que soit transmis aux générations futures un territoire naturel de qualité.

L'historique du parc

Manitonga Soutana, telle était l'appellation donnée par les Amérindiens au mont Tremblant. Cette expression se traduit en français par « la montagne aux Esprits ». Elle est issue d'une légende selon laquelle la montagne faisait entendre des bruits sourds et des craquements, en somme, elle tremblait lorsque l'homme troublait la tranquillité des Esprits.

À cause de son relief accidenté et de son accès difficile, le territoire du parc n'a pas été soumis à la colonisation, mais plutôt à une exploitation forestière qui a débuté dès les années 1850 pour se poursuivre jusqu'en 1981. Les eaux de la rivière du Diable, du ruisseau du Pimbina et de la rivière l'Assomption ont servi à la drave afin d'alimenter en bois l'industrie navale de l'Angleterre, les chantiers de construction aux États-Unis et, à compter de 1920, les usines de pâte à papier du Québec. Des clubs privés de chasse et de pêche s'y sont installés aussi au début du XX^{e} siècle.

C'est un projet de sanatorium au mont Tremblant qui a lancé l'idée d'y créer un parc. Il n'a jamais été bâti mais les démarches entreprises par le promoteur ont mené à l'établissement du parc de la Montagne Tremblante, le 12 janvier 1895. Contrairement à l'approche *preservationist* adoptée par les États-Unis et le Canada pour les parcs, et où l'on privilégiait la protection des espaces naturels de toute utilisation ou développement à des fins lucratives, le Québec s'inscrivait dans la philosophie *conservationist* où l'on préconisait une utilisation rationnelle des ressources naturelles renouvelables.

Au cours de la première moitié du XX^{e} siècle, le parc est soumis à une exploitation forestière intensive et d'importantes concessions forestières y sont accordées. Vers la fin de ces années, la région de Saint-Jovite devient l'une des plus populaires auprès des skieurs alpins et, en 1938, un Américain, Joe Ryan, décide de faire du massif du mont Tremblant une station de sports d'envergure qu'il nommera Mont-Tremblant Lodge. Favorable à cette initiative, le gouvernement du Québec modifie la loi du parc pour y inclure les fonctions de parc public et de lieu de délassement. En 1948, l'Office de biologie du Québec ouvre une station de recherche au lac Monroe. Ses dirigeants réalisent en 1958 le premier camping public du parc au lac Chat. Sa construction devait marquer le coup d'envoi de toute une série d'aménagements d'abord concentrés dans la vallée de la Diable puis au nord de Saint-Donat, consacrant ainsi la vocation récréative du parc. En 1961, l'appellation du parc change pour « parc du Mont-Tremblant ».

En 1977, le Québec amorce un virage déterminant en matière de conservation du patrimoine naturel et se range clairement du côté des *preservationists*. En effet, l'Assemblée nationale du Québec adopte la *Loi sur les parcs* qui établit les fondements d'un nouveau réseau en s'appuyant sur la définition de parc national mise de l'avant quelques années plus tôt par l'Union mondiale pour la nature. Ainsi, toute forme d'exploitation commerciale et industrielle des ressources naturelles d'un parc est désormais interdite.

La loi de 1977 stipulait que la reconnaissance des quatre parcs existants devait être traitée en priorité afin de les rendre conformes aux nouvelles dispositions. Ainsi, les 23 et 24 novembre 1979, à Saint-Jérôme, se tenaient les audiences publiques en vue de la création du nouveau parc du Mont-Tremblant. Tenue par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, cette consultation a connu un important succès avec la participation de plusieurs groupes et le dépôt de plus de 50 mémoires. L'exploitation forestière et le développement de la station de ski constituaient les enjeux principaux de la consultation.

En 1981, le gouvernement accorde la classification de parc de récréation au territoire. De plus, il retranche 242 km² du périmètre proposé afin d'y permettre l'exploitation forestière pendant une période de 10 ans à la suite d'une épidémie sévère. C'est la ZAD, la « zone d'affectation différée ». Cette portion de territoire a été intégrée au parc en 1990, à la suite d'une nouvelle consultation publique, portant sa superficie à 1 510 km².

En 1992, lors du Sommet de Rio, 153 pays adhèrent à la Convention sur la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments. Quatre ans plus tard, faisant siens les principes énoncés dans cette convention, le gouvernement du Québec présente la *Stratégie québécoise sur la diversité biologique*. Les parcs québécois y jouent un rôle de premier plan dans la poursuite des objectifs de conservation du patrimoine naturel.

En 1995, les perspectives d'avenir du parc du Mont-Tremblant sont rendues publiques au cours de la cérémonie entourant son centenaire. Essentiellement, elles consistent à revoir sa classification afin de confirmer son rôle de premier plan en matière de conservation. De plus, du fait de sa fréquentation importante, le parc devient un lieu privilégié pour atteindre la population et la sensibiliser aux valeurs environnementales grâce à son programme éducatif.

Le 23 octobre 1998 à Saint-Donat et le 24 à Saint-Jovite se tient une consultation publique portant sur les propositions de modifications à la classification, aux limites et au zonage du parc du Mont-Tremblant. Au-delà du changement de classification proposé, soit de récréation à conservation, divers ajustements aux limites sont suggérés afin de régulariser certaines situations de fait et d'assurer une protection adéquate à des éléments naturels remarquables. Pour traduire ce changement à l'enseigne de la conservation, le zonage est complètement refondu en vue de l'adapter à cette nouvelle réalité. Les zones de préservation sont augmentées tant en nombre qu'en superficie et les zones d'activités dites intensives considérablement réduites.

La classification: de récréation à conservation

Lors de la consultation publique, la majorité des intervenants qui se sont prononcés sur le sujet, soit 46 sur 51, étaient en accord avec le changement de classification proposé confirmant de façon éloquente la vocation de conservation pour le parc.

Les limites: un échange de terrains et des ajustements techniques

Afin de protéger le massif du mont Tremblant, élément remarquable du paysage laurentien, le gouvernement du Québec et la Station Mont-Tremblant avaient conclu une entente visant à harmoniser et à consolider leurs orientations respectives pour le territoire sous bail et sa périphérie. L'entente concernait un échange de terrains de superficie équivalente devant intervenir, le cas échéant, à la suite des audiences publiques, lequel permettait au gouvernement de récupérer une partie du domaine skiable et d'obtenir 6 km de terrains le long de la rivière du Diable. Ceux-ci présentent un potentiel intéressant pour la conservation et maintiennent l'esthétique des approches du parc dans ce secteur. En contrepartie, la Station Mont-Tremblant pouvait poursuivre son développement en construisant au pied des pentes deux nouveaux villages pour les skieurs sur les terrains reçus. Cette entente était assortie d'une révision du zonage dans le territoire sous bail. Une plus grande partie du massif du Mont-Tremblant serait désormais affectée à la protection du milieu naturel ou à l'offre d'activités douces, ce qui représente un gain environnemental indéniable pour le parc. La majorité des intervenants, qui ont abordé ce sujet lors de la consultation publique, soit 26 sur 31, étaient favorables à cette proposition d'échange. Certains ont suggéré que la zone de préservation, qui englobe le pic Johannsen, le plus haut sommet du massif, soit retirée du territoire sous bail au profit du parc. La Station Mont-Tremblant a accepté cette proposition et 23 km² d'un milieu naturel de grande qualité seront désormais protégés et consacrés à la conservation.

Hormis cet échange de terrains, des ajustements d'ordre technique étaient nécessaires afin de préciser le périmètre du parc et d'en faciliter la gestion. Grosso modo, il s'agissait d'incorporer au parc des routes (la 3, une portion de la 2 et une portion de la 6) qui avaient le statut de réserve faunique mais qui étaient enclavées dans le parc. Le projet d'inclusion de la route 3 a reçu un appui quasi unanime au moment de la consultation publique, soit 19 intervenants sur 20, plusieurs réclamant cependant son maintien comme sentier de motoneige. La proposition pour inclure les tronçons des routes 2 et 6 a reçu un accueil plus mitigé, 13 intervenants sur 25 se prononçant contre. Dans le but de maintenir le transport forestier, activité économique importante dans la région, il a été décidé que la limite du parc n'englobera pas ces tronçons de routes, mais qu'elle sera contiguë à leur emprise. La perte de terrains dans ce cas est compensée par l'addition d'un terrain de superficie équivalente dans le secteur de la Cachée.

Le zonage : une révision complète

Le zonage du parc a été complètement revu en raison de l'accent mis sur la conservation. Les zones de préservation, vouées à la protection d'un échantillon représentatif des régions naturelles de même que des éléments exceptionnels ou fragiles du territoire, ont vu leur nombre passer de 3 à 5 et leur superficie plus que doubler. Elles passent de 125 km² à près de 275 km². De plus, le nouveau découpage de ces zones a été réalisé dans le respect des unités de paysage et suivant les limites naturelles des bassins versants, assurant ainsi une meilleure protection des écosystèmes.

La zone d'ambiance, ou de découverte du parc, a été agrandie de plus de 100 km². Quant aux zones d'accueil, elles ont été réduites de plus des deux tiers sans rien enlever à leur rôle qui est de favoriser l'accessibilité publique au territoire à des fins d'éducation et de récréation. On a tenu compte également du potentiel récréotouristique des secteurs visés et des aménagements actuels du parc.

Le projet de zonage a reçu l'aval de tous ceux (13) qui se sont prononcés sur le sujet lors des audiences publiques. Toutefois, certains intervenants ont réclamé la délimitation de zones de services dans les secteurs de la Cachée et du lac des Cyprès. Ces propositions ont été retenues, reconnaissant ainsi le potentiel de mise en valeur de ces secteurs d'activité.

La Table d'harmonisation

Une autre proposition importante concernait la mise en œuvre d'une table d'harmonisation, après la consultation publique et lorsque le cadre général du parc serait en place, qui serait constituée des partenaires du parc. Ce forum privilégié devait réunir les représentants de diverses organisations intéressées par l'avenir du parc. Le milieu touristique, le monde municipal, les groupes environnementaux et les organismes de développement régional seraient invités à y participer. On souhaitait ainsi favoriser la concertation des intervenants et rechercher l'harmonisation et la complémentarité des actions posées dans le parc avec celles de la périphérie. Cette table d'harmonisation serait un lieu d'échange sur les orientations de développement et de gestion à promouvoir pour rencontrer la nouvelle vocation de conservation du parc. Le défi consistait à trouver l'équilibre entre les impératifs de protection du milieu naturel et les objectifs nationaux et régionaux de développement socio-économique.

Lors de la consultation publique, cette proposition a reçu un accueil favorable et plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'une mise en pratique dans les meilleurs délais.

La Table d'harmonisation du parc du Mont-Tremblant a été constituée en 1999. Son rôle est consultatif. Des représentants des divers organismes régionaux des Laurentides et de Lanaudière ont été appelés à y siéger.

Les travaux entrepris dans le cadre de cette table au cours de l'année 1999 ont permis de dégager les consensus suivants:

- la confirmation de la mission première du parc: la conservation;
- l'orientation de mise en valeur du parc selon les tendances actuelles vers les activités douces, et les produits d'écotourisme et d'aventure. Ainsi, les activités à privilégier dans le parc sont la randonnée, le canotage, l'observation de la nature, la découverte des paysages et les plaisirs d'hiver.

Les membres de la Table d'harmonisation ont aussi recommandé, face à une augmentation importante de la clientèle envisagée, qu'une étude soit réalisée sur les divers modes de transport à favoriser dans le parc. Ils suggèrent de préférer le transport collectif afin d'accueillir adéquatement les visiteurs et de protéger le milieu naturel.

Par ailleurs, la Table a statué sur la présence de sentiers de motoneige dans ce parc à vocation de conservation. Il faut rappeler que ces sentiers sont pour la région de Lanaudière un produit d'appel touristique important qui génère des retombées économiques considérables. Plusieurs intervenants au moment de la consultation publique ont d'ailleurs insisté sur le maintien de cette activité. La recommandation de la Table est basée sur le cadre de référence ministériel sur la motoneige dans les parcs, à savoir que les sentiers existants sont maintenus tant que des tracés alternatifs à l'extérieur ne sont pas localisés et rendus accessibles. Il est entendu que de nouveaux sentiers ou relais ne peuvent être développés dans le parc.

Enfin, la Table d'harmonisation a examiné les grandes lignes du présent plan directeur, notamment en ce qui concerne les limites, le zonage et le concept d'aménagement, et y a donné son aval au début de l'an 2000.

La synthèse des ressources du parc

Le parc du Mont-Tremblant est situé au nord de la Métropole, à moins de deux heures du centre-ville. Il dessert la population d'une région évaluée à près de trois millions d'habitants. Il s'étend sur deux régions administratives, les Laurentides et Lanaudière. Il touche le territoire des municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle, des Laurentides et de la Matawinie.

La localisation géographique

Ce parc, d'une superficie de 1 510 km², s'étend de l'ouest vers l'est du secteur Mont-Tremblant jusqu'à celui de Saint-Côme. Il est borné au nord par les terres publiques de la réserve faunique Rouge-Matawin et au sud par des terrains privés.

Le parc est partagé en trois grands secteurs, soit les vallées de la rivière du Diable, du ruisseau du Pimbina et de la rivière l'Assomption. Ils sont accessibles par trois grands réseaux routiers distincts.

De Montréal, on parvient à la vallée de la Diable et à la station touristique Tremblant par l'autoroute 15, puis la route 117. Une portion importante de la clientèle, qui provient de la région de Hull-Ottawa, emprunte plutôt la route 148 jusqu'à Montebello, puis la route 323 jusqu'à Mont-Tremblant.

L'accès au secteur du Pimbina se fait par Saint-Donat par l'intermédiaire de la route 125. Pour sa part, la vallée de l'Assomption est accessible à partir du village de Saint-Côme.

D'autres entrées permettent aussi d'atteindre le territoire. L'une au nord-est, à partir de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, et l'autre au nord-ouest, à partir de la municipalité de la Macaza. Deux autres voies d'accès, sises à l'ouest et au sud-est du parc, prennent naissance respectivement dans la municipalité de Labelle et à proximité du lac Ouareau.

Par sa localisation géographique, le parc constitue une longue barrière verte qui sépare les municipalités limitrophes du sud de l'arrière-pays. Il est en quelque sorte une garantie de préservation d'espaces naturels, alors que l'étalement urbain et la villégiature ne cessent d'envahir le territoire laurentien.

Le parc jouit également d'une situation stratégique quant aux bassins versants. Il est à la source de la rivière Rouge qui se déverse dans la rivière des Outaouais, de la rivière Matawin qui rejoint la rivière Saint-Maurice, et de la rivière l'Assomption qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent.

Le climat

Le parc bénéficie d'un climat de type tempéré continental dont les principales caractéristiques sont des étés modérément chauds et des hivers froids avec des précipitations relativement abondantes et assez bien distribuées. Toutefois, sur les hauts sommets, on constate que les conditions climatiques sont plus rigoureuses, évoluant avec l'altitude. La température y est plus fraîche, les précipitations plus abondantes, le couvert nival plus persistant, la nébulosité plus grande et les vents plus violents. Compte tenu de son étendue, on remarque également à l'intérieur du parc que la température varie selon la latitude du lieu, diminuant au fur et à mesure que l'on se dirige vers le nord. De fait, le climat du parc est caractéristique de cette région de transition qu'il occupe entre la vallée du Saint-Laurent et les contrées plus boréales du plateau laurentien.

Les ressources physiques

Le parc du Mont-Tremblant est localisé dans le secteur ouest des Laurentides à la marge méridionale du Bouclier canadien. Cette importante région physiographique est caractérisée par un vaste plateau ondulé d'altitude moyenne (400-500 m) et marquée par une bordure plus élevée et très accidentée au contact des Basses-Terres du Saint-Laurent. Par sa position et ses dimensions, le parc du Mont-Tremblant en couvre les grands traits.

Le parc domine le paysage environnant du fait de la présence du massif du mont Tremblant dont le pic Johannsen culmine à 931 m. Toutefois, l'altitude moyenne se situe à près de 500 m.

Le parc peut être divisé en deux régions physiographiques, soit les Grands lacs et le Massif du mont Tremblant. La région des Grands lacs, sise dans la partie nord du parc, présente une physionomie assez simple, caractérisée par de nombreux plans d'eau peu profonds et de grande superficie, et un relief peu accentué. La région du Massif couvre le sud du parc et a une configuration plus complexe, où les collines d'altitude élevée sont entrecoupées de vallées étroites à l'ouest du parc et plus évasées à l'est. Selon le caractère plus ou moins montagneux du territoire et la configuration des vallées, cette région physiographique se divise en sept sous-régions: l'échine du mont Tremblant, les collines carrées, les collines allongées, les vallées des rivières Cachée, du Diable et l'Assomption, et du ruisseau du Pimbina.

Le parc est constitué de roches très anciennes dont les formations sont composées essentiellement de gneiss et de granulites, des roches cristallines très résistantes dont le granite fait partie.

Le passage des glaciers a marqué fortement cette assise rocheuse, et ce, en conformité avec les éléments structuraux de la région. Leur combinaison (présence de failles et de fractures, orientation, nature de la roche en place) a guidé l'action érosive de l'inlandsis. Les collines ont été rabotées, des vallées ont été surcreusées, et le glacier après son retrait a laissé une épaisseur variable de sédiments. Enfin, les cours d'eau impétueux de cette période ont déplacé une partie des dépôts, les redistribuant le long des parcours au gré de la force du courant. Ceux de surface sont essentiellement constitués de till (matériel hétérogène allant de particules fines au sable, au gravier et aux blocs anguleux) plus ou moins épais. On trouve des dépôts sableux au bord des cours d'eau et des lacs. Les dépôts de matière organique sont rares et présents principalement au nord du lac des Cyprès et en bordure des lacs.

La configuration du réseau hydrographique du parc est fortement influencée par la structure géologique du territoire. L'évolution de l'assise rocheuse, qui se traduit par des différences dans la dureté des roches, a conditionné en partie le cours des rivières et leur impétuosité. C'est avant tout les nombreuses fractures et failles qui ont déterminé leur parcours. Dans le parc, on identifie des alignements de lacs de même que des tracés en baïonnettes de rivières, telle la Diable, qui sont caractéristiques de l'ensemble du réseau hydrographique laurentien.

Les eaux du parc se partagent en trois bassins hydrographiques : la rivière Matawin rejoint le Saint-Maurice à la hauteur de la municipalité de Rivière-Matawin; les rivières du Diable et Cachée mêlent leurs eaux à celles de la rivière Rouge qui se jette dans l'Outaouais à Pointe-au-Chêne; et la rivière l'Assomption joint le Saint-Laurent à Repentigny.

Plus de 400 lacs sont recensés sur le territoire et le plus grand est le lac des Cyprès qui couvre plus de 9 km^2. De fait, les plus grands lacs se trouvent dans la partie nord du parc alors que, dans le secteur des hautes collines, ils sont plus petits et confinés aux vallées et aux dépressions.

Le parc a la particularité d'abriter les lacs de tête de plusieurs rivières (Diable, Macaza, Ouareau, Lavigne, Cachée, Petite Cachée, Boulé et l'Assomption), ce qui est fort important pour assurer la qualité de ces eaux. La portion est du territoire s'avère riche à cet égard.

Les ressources biologiques

La végétation

Le parc du Mont-Tremblant est localisé dans le domaine climacique de l'érablière à bouleau jaune. Toutefois, les conditions climatiques caractérisant les sommets des plus hautes collines et le fond des rivières Cachée et Macaza, allant de rigoureuses à clémentes, donnent respectivement naissance aux domaines climaciques de la sapinière et de l'érablière laurentienne.

Les monts Tremblant et Carcan, notamment, possèdent une altitude qui permet de discerner la succession des trois domaines climaciques à travers un étagement altitudinal de peuplements forestiers. De la base vers le sommet, on découvre les érablières (à tilleul, à sucre, à hêtre, à bouleau jaune), puis les bétulaies jaunes (à érable à sucre, à sapin), et enfin les sapinières (à bouleau jaune, à bouleau blanc et bouleau jaune, à bouleau blanc et épinette rouge, à bouleau blanc). La bétulaie jaune est considérée comme un peuplement de transition entre l'érablière et la sapinière. La sapinière à bouleau blanc, un peuplement nettement boréal, coiffe les sommets.

Les peuplements forestiers suivent une trame similaire en fonction de la latitude. À mesure que les conditions climatiques deviennent plus sévères en direction nord, les feuillus font progressivement place aux conifères. Ainsi, au nord du parc, le milieu forestier montre une dominance coniférienne alors que les parcelles d'érablière à sucre sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution.

Les groupements forestiers du parc sont principalement composés des essences arborescentes suivantes: l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau jaune, le bouleau blanc, le hêtre à grandes dents, le peuplier faux tremble, le sapin baumier, l'épinette blanche, l'épinette rouge et l'épinette noire. Le parc abrite également des espèces à la limite septentrionale de leur aire de distribution soit la pruche, le tilleul et le chêne rouge, qui sont plus couramment associées aux Basses-Terres du Saint-Laurent.

Les lacs du territoire possèdent des caractéristiques qui ne favorisent pas l'émergence de grands herbiers aquatiques, ce qui est typique des lacs laurentiens.

La faune

Compte tenu de sa grande superficie, du jeu marqué du relief et de l'altitude, facteurs qui se répercutent sur la variété des habitats, le parc offre un milieu apte à supporter une faune diversifiée et riche. L'absence de chasse et le contrôle de la pêche assurent des populations relativement abondantes. L'observation des oiseaux et des mammifères s'en trouve facilitée.

À ce jour, les différents relevés ont dénombré 40 espèces de mammifères. Les principales observations portent sur l'orignal, le cerf de Virginie, le loup, le renard roux, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, l'écureuil roux, le castor, le rat musqué, la loutre de rivière et le vison d'Amérique.

Le parc abrite 194 espèces d'oiseaux dont 25 espèces de parulines, ce qui constitue une bonne diversité pour ce territoire. On peut régulièrement observer la gélinotte huppée et quelques espèces de bruants, de grives, de sittelles, de pics et de geais. Plusieurs rapaces ont été identifiés tels le grand-duc d'Amérique, la chouette rayée, la petite buse, l'autour des palombes et le balbuzard. Les plans d'eau accueillent plusieurs espèces de canards et fournissent un habitat à des espèces caractéristiques des milieux littoraux (chevalier grivelé, chevalier solitaire). Le grand héron y est aussi fréquemment observé et, lors des migrations, la bernache du Canada les utilise comme lieux de halte.

La faune ichtyologique du parc est représentée par plus de 29 espèces. Les principales sont l'omble de fontaine, qui recherche les eaux froides et bien oxygénées des lacs sis à la tête des bassins, et le grand brochet, qui préfère les eaux plus chaudes au cours lent qui caractérisent tous les grands lacs peu profonds de la partie nord.

Des inventaires ont permis d'identifier 14 espèces d'amphibiens et 7 espèces de reptiles dans le parc. La plupart sont représentatives des milieux aquatiques (ouaouaron, grenouille verte, triton vert, couleuvre d'eau, tortue peinte).

Les espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables

Les espèces floristiques

On trouve au parc du Mont-Tremblant 9 plantes figurant sur la liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (Tableau 1). Ces espèces ont toutes été recensées dans la zone de services du lac Monroe. L'absence de mention de ces espèces dans d'autres secteurs du parc n'exclut pas leur présence à ces endroits et peut s'expliquer par un manque d'inventaires floristiques.

Cinq espèces répertoriées sont associées aux milieux tourbeux. L'on trouve notamment 2 orchidées, la listère australe (*Listera australis*) et la platanthère à gorge fringée (*Platanthera blephariglottis* var. *blephariglottis*), ainsi que 3 espèces d'utriculaires (*Utricularia gibba, U. purpurea et U. resupinata*). Les lacs à bordure tourbeuse du parc présentent un bon potentiel pour ces espèces.

Deux autres espèces sont confinées aux bordures de cours d'eau. Il s'agit de l'épervière de Robbins *(Hieracium robinsonii)* et du scirpe de Clinton *(Trichophorum clintonii)*, recensés sur les rivages rocheux de la chute Croche.

L'on trouve aussi 2 fougères, la botryche des Oneida *(Botrychium oneidense)*, présente sur un coteau sableux, et la dryoptère de Clinton *(Dryopteris clintoniana)*, associée à un marécage arbustif (aulnaie).

À l'exception de l'épervière de Robbins et de la listère australe, les observations pour les 7 autres espèces datent de près de 40 ans. Une actualisation des inventaires en ce domaine est nécessaire. En conséquence, l'habitat de ces espèces devrait faire l'objet de protection adéquate une fois leur présence reconfirmée.

Tableau 1

Plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au parc du Mont-Tremblant

ESPÈCE (NOM LATIN)	HABITAT
Botrychium oneidense	coteau sableux
Dryopteris clintoniana	marécage arbustif (aulnaie)
Hieracium robinsonii	rivage rocheux
Listera australis	tourbière
Platanthera blephariglottis var. *blephariglottis*	tourbière
Trichophorum clintonii	rivage rocheux
Utricularia gibba	tourbière
Utricularia purpurea	tourbière
Utricularia resupinata	tourbière

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1999

Les espèces fauniques

On trouve aussi 16 espèces figurant sur la liste des espèces vertébrées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ou d'intérêt pour le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) qui pourraient être présentes sur le territoire du parc du Mont-Tremblant ou qui y ont été aperçues récemment (Tableau 2). Toutes ces espèces de vertébrés doivent susciter une attention spéciale et leur détection amener la protection de leur habitat.

Certaines espèces d'oiseaux nichant sur le territoire méritent une attention et une protection particulières. Les rares sites de nidification de l'hirondelle de rivage subissent des pressions susceptibles de mettre en danger la colonie résidant dans le parc. Il en va de même pour les sites de nidification du grand héron, espèce sensible à la présence humaine. À la tourbière du lac des Cyprès, une surveillance attentive des sites de nidification de la paruline à calotte rousse s'impose. Enfin, 2 espèces d'amphibiens devenues très rares au Québec, la grenouille des marais et la rainette versicolore, sont présentes dans le parc.

Tableau 2

Espèces vertébrées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ou d'intérêt au parc du Mont-Tremblant

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	REMARQUE
Classe des poissons		
Hybognathus hankinsoni	méné laiton	
Classe des amphibiens		
Rana palustris	grenouille des marais	présente dans le parc
Classe des reptiles		
Clemmys insculpta	tortue des bois	présente dans le parc
Nerodia sipedon	couleuvre d'eau	
Classe des oiseaux		
Haliaeetus leucocephalus	pygargue à tête blanche	
Classe des mammifères		
Sorex hoyi	musaraigne pygmée	
Sorex fumeus	musaraigne fuligineuse	
Synaptomys cooperi	campagnol-lemming de Cooper	présent dans le parc
Lasionycteris noctivagans	chauve-souris argentée	
Pipistrellus subflavus	pipistrelle de l'Est	
Lasiurus borealis	chauve-souris rousse	
Lasiurus cinereus	chauve-souris cendrée	
Mustela nivalis	belette pygmée	
Felis concolor	couguar	signes de présence
Lynx canadensis	lynx du Canada	signes de présence
Lynx rufus	lynx roux	

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1999

215 000 m E. 222 500 m E. 230 000 m E. 237 500 m E. 245 000 m E. 252 500 m E. 260 000 m E. 267 500 m E. 275 000 m E.

5 167 500 m N. 5 160 000 m N. 5 152 500 m N. 5 145 000 m N. 5 137 500 m N. 5 130 000 m N. 5 122 500 m N.

A1

B1 B2 B3 B4 B5 B6 B7

LES GRANDS LACS (A1)

Potentiels
- Réseau hydrique développé grands lacs canot-camping et pêche sportive
- Ruisseau Sac-à-Commis bonne densité d'orignaux et de loups observation de la faune
- Tourbière du lac Cyprès milieu remarquable pour la conservation et l'interprétation
- Plusieurs routes forestières et topographie peu accentuée réseau cycliste

Contrainte
- Coupes forestières récentes diminuant la qualité du paysage

L'ÉCHINE DU MONT TREMBLANT (B1)

Potentiels
- Élément distinctif du paysage régional une échine ininterrompue de 16 km et le sommet le plus élevé de cette portion des Laurentides
- Point de vue remarquable portée visuelle sur des dizaines de kilomètres
- Fortes possibilités pour le ski alpin
- Bon potentiel pour la randonnée
- Succession altitudinale des trois domaines climaciques forestiers de la région

Contrainte
- Pentes fortes et dépôts minces limitant l'installation d'équipements élaborés

LES COLLINES CARRÉES (portion ouest) (B2)

Potentiels
- Lacs Rosau Draper et Armand potentiel fort pour le canot-camping
- Bonne possibilité pour la longue randonnée pédestre
- Peuplements forestiers à la limite nord de leur aire de distribution
- Bassin du ruisseau Soupir scénique et représentatif du réseau hydrique des Laurentides

Contraintes
- Topographie accidentée et dépôts meubles minces limitant le développement d'équipements élaborés
- Lacs généralement de faible superficie

LES COLLINES CARRÉES (portion est) (B2)

Potentiels
- Milieu se prêtant bien à la randonnée sous toutes les formes
- Lac des Sables plage naturelle remarquable et plan d'eau propice aux activités nautiques
- Plusieurs routes forestières pouvant être récupérées pour la randonnée
- Bassin du lac Saint-Louis lieu d'intérêt pour la faune aquatique et environnement de qualité
- Intérêts multiples éducatif scientifique et pour la conservation

Contrainte
- Topographie accidentée et dépôts meubles minces limitant le développement d'équipements élaborés
- Lacs généralement de faible superficie

LES COLLINES ALLONGÉES (B3)

Potentiels
- Mont Carcan lieu le plus élevé de cette portion du parc point de vue intérêt scénique présence des trois domaines climaciques forestiers potentiel pour la conservation et l'interprétation
- Lacs accessibles par la route et présentant un bon potentiel pour la pêche
- Milieu propice à la longue randonnée

Contrainte
- Pentes relativement fortes et dépôts minces limitant le développement de certains secteurs

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE CACHÉE (B4)

Potentiels
- Milieu riche en habitats humides favorables à la sauvagine
- Routes forestières scéniques pistes pour la longue randonnée pédestre et cycliste

Contrainte
- Milieu marécageux au nord et rivière encaissée au sud

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE DU DIABLE (B5)

Potentiels
- Pentes dépôts meubles et drainage généralement propices à l'installation d'équipements
- Fort potentiel pour la récréation de plein air camping randonnée activités nautiques et éducatives
- La Vache Noire richesses floristiques fauniques et panoramiques observation et éducation
- Portion supérieure de la rivière valeur scénique (chutes cascades rapides)
- Anciennes routes forestières randonnée

Contrainte
- Certains équipements localisés dans des endroits inappropriés divers problèmes de dégradation

LA VALLÉE DU RUISSEAU DU PIMBINA (B6)

Potentiel
- Lacs Lajoie et Provost bonnes possibilités pour le camping et les activités nautiques

Contrainte
- Encaissement de la vallée limite l'installation d'équipements et l'aménagement de parcours

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (B7)

Potentiels
- Pentes dépôts meubles et drainage convenant généralement à l'installation d'équipements
- Lac de l'Assomption fort potentiel pour le camping et les activités diurnes
- Réseau hydrographique bon potentiel pour la pêche et le canot-camping
- Bonnes possibilités pour la randonnée sous toutes les formes

Contrainte
- Certains sites ponctuels présentant des caractéristiques limitant l'installation d'équipements

Limite des 2 régions homogènes

Limite entre les zones homogènes

A RÉGION DES GRANDS LACS

1 LES GRANDS LACS

B RÉGION DU MASSIF

1 L'ÉCHINE DU MONT TREMBLANT
2 LES COLLINES CARRÉES
3 LES COLLINES ALLONGÉES
4 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE CACHÉE
5 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE DU DIABLE
6 LA VALLÉE DU RUISSEAU DU PIMBINA
7 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

Québec
Société de la faune
et des parcs du Québec

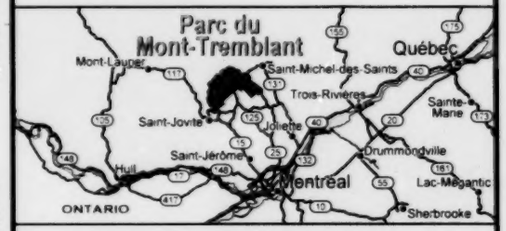

PARC DU MONT-TREMBLANT
Le plan directeur

LA SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Fichiers numériques (20) de la carte de base 1 : 20 000 du ministère des Ressources naturelles
Système de référence géodésique NAD83
Projection Mercator Transverse Modifiée
Système de coordonnées planes du Québec, fuseau 8

Source :

Échelle : 1 : 225 000

1500 0 1500 3000 4500 6000 Mètres

Date : Juillet 2000

Carte : 3

Les potentiels et les contraintes

Le territoire recèle de nombreux potentiels dont certains s'illustrent par leur ampleur, leur qualité, leur aspect remarquable ou par leur degré de représentativité de la région naturelle où ils s'insèrent. Ces potentiels sont relatifs au relief, à la végétation, à l'hydrographie, au climat et à la faune.

Le parc est aussi caractérisé par des contraintes liées à l'aménagement du territoire. Celles-ci sont de deux ordres. D'abord, il y a celle qui se rattache à la fragilité de certaines ressources biophysiques. On fait référence aux espèces menacées ou vulnérables (flore, faune), à la végétation des hauts sommets, qui est particulièrement sensible aux perturbations, et aux habitats fauniques importants comme les aires de nidification et de frai. Ces secteurs seront protégés par un zonage adéquat et par des mesures de gestion appropriées.

L'autre catégorie de contraintes est celle qui affecte la mise en place d'installations. Il s'agit des pentes, des dépôts meubles et du drainage. Les secteurs où les pentes sont relativement fortes s'avèrent difficiles à aménager, mais il est néanmoins possible d'y localiser un sentier de randonnée ou un belvédère. Les espaces sans dépôts meubles ou avec des dépôts de moins d'un mètre d'épaisseur, de même que les sites à mauvais drainage, causent quant à eux de sérieuses entraves à la mise en place d'installations élaborées. Les conditions climatiques sévères qui sévissent en certaines saisons sur des portions du parc peuvent avoir des conséquences sur la conception et la localisation des installations.

L'analyse de ces potentiels et de ces contraintes se fait en fonction des unités physiographiques.

La région des Grands lacs

Cette région se distingue par le nombre et par la taille considérable de ses plans d'eau. La plupart des grands lacs du parc y sont localisés, lui conférant ainsi un intérêt certain pour des réseaux de canot-camping.

La présence de la tête des eaux de la principale rivière du parc, la Diable, représente un aspect important au point de vue de la conservation. Les grands lacs aux eaux peu profondes et relativement chaudes favorisent une faune aquatique dont le grand brochet est l'espèce caractéristique.

Le secteur du ruisseau Sac-à-Commis est intéressant pour l'observation de la faune car l'on y recense une bonne densité d'orignaux et la présence de loups. Au nord-nord-ouest du lac des Cyprès se trouve une tourbière de type « fen » dotée d'une superficie remarquable (plus de 3 km^2) mais sensible aux actions antrophiques.

Le relief peu accentué de cette région et les dépôts meubles épais posent peu de contraintes à l'aménagement. De fait, le plus grand handicap de cette portion du parc est relatif aux coupes forestières récentes effectuées dans l'ancienne zone d'affectation différée (ZAD). La qualité du paysage est affectée par les vestiges de coupe qui sont nettement apparents dans le centre et au nord-est du secteur. En quelques endroits, la régénération est lente et parfois absente. Des efforts devront être consentis pour éliminer les empilements de déchets de coupe sur les lieux susceptibles d'accueillir les usagers. Pour le moment, ces espaces en régénération sont des milieux recherchés par l'orignal.

Cette région est sillonnée par plusieurs routes et l'utilisation de certains tronçons peut s'avérer très intéressante pour la pratique du vélo.

La région du Massif

L'échine du mont Tremblant

Secteur le plus distinctif du massif, l'échine du mont Tremblant domine le piémont environnant de plus de 500 m et constitue un des éléments remarquables du paysage régional. Le mont Tremblant en lui-même est sans contredit la marque de commerce du parc. L'échine s'étire sur plus de 16 km sans interruption, ce qui est exceptionnel dans les Laurentides. Le pic Johannsen, le sommet le plus élevé du parc, qui

culmine à 931 m, en fait partie. La montagne offre des points de vue superbes dont la portée s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres. Les pentes fortes qui caractérisent les versants du massif, tout en constituant des contraintes majeures à l'aménagement d'installations, en font un lieu propice au ski alpin. Bien que l'accès soit difficile, il se prête également aux activités de randonnée en raison de son intérêt panoramique. Enfin, le mont Tremblant possède une altitude qui permet de discerner visuellement la succession altitudinale des trois domaines climaciques (érablière laurentienne, érablière à bouleau jaune, sapinière) caractérisant le parc. Ce secteur abrite aussi une meute de loups et une partie d'un ravage de chevreuils. Le développement d'infrastructures et l'offre d'activités et de services ne doivent pas en conséquence avoir d'incidences négatives majeures sur ces deux espèces animales.

Les collines carrées

Les collines carrées sont discontinues. Le premier élément est situé à l'ouest de la vallée de la rivière du Diable, depuis l'extrémité nord de l'échine jusqu'à la limite nord-ouest du parc, à proximité du lac des Bois. La topographie est très accidentée et les dépôts de surface sont généralement minces, ce qui limite grandement l'aménagement d'installations élaborées. Les plans d'eau ont une superficie restreinte, sauf les lacs Croche, Rossi, Draper et Armand. Ces derniers présentent un intérêt certain pour la mise en place d'un circuit de canot-camping. Les potentiels de ce secteur sont surtout liés à la récréation extensive, notamment pour la longue randonnée pédestre. Près de la rivière Cachée, on distingue des peuplements forestiers (pruche et tilleul) qui sont à la limite nord de leur aire de répartition. Le ruisseau Soupir qui est alimenté par six petits lacs de tête est un exemple représentatif des ruisseaux de montagne des Laurentides.

Entre les vallées de la rivière du Diable et du ruisseau du Pimbina se profile le second élément des collines carrées. Passablement accidenté, ce secteur tire surtout son intérêt de la diversité des activités récréatives auxquelles il est possible de s'adonner. Le lac des Sables, facilement accessible par la route, offre un potentiel indéniable comme pôle d'utilisation quotidienne pour les adeptes d'activités nautiques. Il y subsiste également plusieurs anciennes routes facilement convertibles en pistes cyclables ou en sentiers piétonniers.

Le lac Saint-Louis pour sa part se démarque tant par la qualité de sa faune aquatique que par celle de son environnement. C'est un espace très typique des Hautes Laurentides et depuis 1968, il ne subit aucune forme d'exploitation. La forêt y est mature et les populations de truites mouchetées qu'on y retrouve sont indigènes au territoire. Le secteur du lac Saint-Louis présente donc un haut intérêt aussi bien éducatif que scientifique.

Enfin, la portion sud de cet endroit, à cause d'un relief plus accidenté, offre de bons potentiels pour divers types de randonnée (équestre, pédestre, à vélo), mais surtout pour les randonneurs aguerris et les cyclistes expérimentés.

Les collines allongées

Ces collines sont regroupées en deux ensembles et elles présentent une physionomie allongée comme les lacs qui s'insèrent entre elles. La première section de ces collines s'étend au sud du parc entre les vallées du ruisseau du Pimbina et de la rivière l'Assomption. Son élément le plus distinctif est sans contredit le mont Carcan, dont le pic le plus élevé culmine à 880 m. On y trouve la séquence complète de la variation de la végétation en fonction de l'altitude, phénomène d'intérêt pour la conservation et l'interprétation. Les lacs sont facilement accessibles par la route et le potentiel de pêche y est moyen. Les pentes relativement fortes ainsi que des dépôts minces limitent la mise en place d'installations mais ne nuisent pas à la pratique de la randonnée.

Le deuxième groupe de collines voisine la vallée de la rivière l'Assomption, à l'extrême est du parc. Il présente sensiblement les mêmes potentiels et les mêmes contraintes que le premier. Plusieurs lacs de tête alimentent la rivière l'Assomption.

La vallée de la rivière Cachée

Longue de près de 16 km, cette vallée est riche en habitats humides, facteur d'importance pour l'alimentation et la nidification de la sauvagine. La vallée est sillonnée par une route peu fréquentée qui pourrait être facilement reconvertie en piste de longue randonnée pédestre et cycliste, d'autant plus que les paysages découverts le long de cette rivière sont variés et fort beaux. Les contraintes à l'aménagement d'installations sont liées à la présence de marécages au nord et à l'étroitesse de la vallée au sud.

La vallée de la Diable

Cette vallée correspond à l'un des secteurs où les potentiels pour la récréation de plein air sont les plus évidents mais aussi les plus exploités, ce qui occasionne par endroits de sérieuses conséquences sur le milieu naturel. De façon générale, ce milieu se prête bien à la présence d'installations avec des conditions de pente faible, des dépôts épais et un drainage favorable. Les problèmes observés résultent plutôt de l'implantation locale d'installations sur des emplacements inappropriés.

Ainsi, de l'entrée du lac Supérieur jusqu'au lac Chat, on trouve des sites dotés d'installations où les dépôts de surface sont sablonneux. Il s'ensuit une érosion du substrat et une dégradation du milieu. La capacité de régénération est fort limitée. Par contre, ce secteur du parc est propre à l'interprétation et à l'observation à cause de sa richesse floristique, faunique et panoramique. Certains points de vue donnent un aperçu saisissant de deux des éléments naturels les plus importants du parc, soit le mont Tremblant et la vallée de la Diable.

Du lac Chat aux chutes du Diable s'étend le pôle de services du lac Monroe, espace fortement fréquenté. Le milieu est propice à la pratique de nombreuses activités de plein air, notamment nautiques, et convient bien généralement à la mise en place d'installations. Ainsi, le terrain de camping de destination de la Ménagerie (230 emplacements) a un potentiel d'agrandissement qui équivaut presque à la capacité actuelle. Cependant, dans le cas d'autres installations, on note des déficiences attribuables aux lieux d'implantation proprement dits. Souvent, ces derniers ne sont pas aptes à soutenir une utilisation continue. Par ailleurs, le terrain de camping de groupe, l'Étroit, est mal adapté à la fonction qui lui est dévolue. Cet espace, par sa superficie et ses qualités intrinsèques, a tout le potentiel d'une aire à utilisation diurne (plage et terrain de pique-nique). Toutefois, la présence de plantes rares dans le pôle de services du lac Monroe constitue une contrainte qu'il faut considérer dans le développement d'infrastructures et dans l'offre de nouveaux services dans ce secteur.

Immédiatement au nord du lac Chat, c'est l'étang à l'Ours, un milieu naturel riche dont la mise en valeur à des fins d'éducation et d'observation diversifierait l'offre d'activités du pôle du lac Monroe. Le même type de potentiel caractérise l'espace attenant au lac Poisson, lequel offre en plus des points de vue impressionnants.

Dans la portion supérieure de la vallée, la rivière est ponctuée d'une succession de chutes, de cascades et de rapides, ce qui donne à cet environnement une haute valeur scénique. Finalement, elle est entrecoupée de façon intermittente de chemins dont certaines portions pourraient avantageusement servir à des randonnées pédestres ou au vélo.

La vallée du Pimbina

Cette vallée ne fait que 4 km dans le parc et, en raison de son encaissement, elle a un potentiel limité pour l'ajout d'installations et l'aménagement de parcours. Les lacs Lajoie et Provost offrent de bonnes possibilités pour les activités nautiques. Certains sites riverains se prêtent bien à l'aménagement de terrains

de camping, de même que le secteur de la pointe Sigouin. Quant au terrain de camping La Volière, sa capacité d'accueil peut être augmentée.

La vallée de la rivière l'Assomption

Cette vallée est large. Elle s'étire sur près de 35 km, et la rivière qui y coule paisiblement s'élargit pour former le lac de l'Assomption. Les dépôts de surface sont épais, les pentes douces et le drainage relativement bon, ce qui réduit les contraintes à la mise en place d'installations. À cet égard, les replats situés à proximité du lac de l'Assomption sont propices à l'aménagement d'un terrain de camping de destination et dans une moindre mesure au développement d'une aire à utilisation journalière (plage et terrain de pique-nique). Les lacs et les cours d'eau ont un potentiel de pêche élevé et conviennent bien à l'activité de canot-camping. Le milieu offre aussi de bonnes possibilités pour divers types de randonnée.

La consultation publique de 1998 et les changements apportés au périmètre du parc

Les limites du parc du Mont-Tremblant ont été établies au moment de sa création en 1981. À cette occasion, une zone d'affectation différée (ZAD) a été délimitée en vue d'une inclusion dix ans plus tard, ce qui a été fait en 1990. Au cours de la consultation publique de 1998, la proposition ministérielle en regard des limites n'avait pas d'incidence significative sur la superficie du parc, la différence étant seulement de quelques hectares retranchés de celui-ci. Elle concernait plutôt un échange de terrains de superficie équivalente qui allait intervenir avec la Station Mont-Tremblant, d'une part, et plusieurs petits ajustements techniques destinés à faciliter la gestion du territoire, d'autre part.

a) Un échange de terrains avec la Station Mont-Tremblant

Le gouvernement du Québec a cédé 160 hectares de terrains à la Station Mont-Tremblant au lieudit « Falaises de l'avalanche », à proximité de la base sud, et à la base nord. En contrepartie, il recevait 6 km de terrains le long de la rivière du Diable et une partie du domaine skiable de la base sud. Ainsi, la Société de la faune et des parcs du Québec s'assure le contrôle complet du domaine skiable et hérite de terrains d'intérêt pour la conservation. Par ailleurs, grâce à cet échange, la Station Mont-Tremblant pouvait poursuivre son développement d'infrastructures d'hébergement en périphérie du parc, ce qui était interdit à l'intérieur. Il est à noter que seul le domaine skiable cédé au gouvernement sera intégré au territoire sous bail et non les terrains sis le long de la rivière du Diable.

b) Les ajustements techniques

- **Une cession de terrains à la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Lavigne**

Un bâtiment de la ZEC Lavigne et l'espace environnant, moins d'un hectare, ont été soustraits des limites du parc.

- **L'exclusion de deux chalets de villégiature**

Deux chalets sous bail de villégiature avec le ministère des Ressources naturelles et implantés à l'entrée du secteur de la rivière l'Assomption ont été exclus du parc. La superficie en question couvre moins d'un hectare.

- **L'inclusion de la route 3**

Le tracé de la route 3 qui avait le statut de réserve faunique a été intégré au parc.

- **L'exclusion de tronçons des routes 2 et 6**

Afin de favoriser le transport forestier, les tronçons des routes 2 et 6 et le terrain adjacent qui est contigu à la réserve faunique Rouge-Matawin ont été cédés à celle-ci. En contrepartie, le parc a acquis une superficie équivalente de terrains publics dans le secteur de la rivière Cachée.

- **Une cession en faveur de la réserve faunique Rouge-Matawin**

Le tracé de la route 3 doit être modifié au nord du parc pour des raisons de sécurité routière et pour faciliter la mise en valeur de certaines activités à l'entrée de Saint-Michel-des-Saints. Ces travaux entraînent le retrait de 6 hectares du parc.

- **L'inclusion d'une bande nautique au lac Caché**

À la suite de recommandations issues de la consultation publique, une bande lacustre de 100 m de largeur a été ajoutée au parc afin de permettre un meilleur contrôle des activités nautiques et de favoriser une protection accrue aux rives du lac Caché.

Le bilan des divers changements aux limites a pour effet d'augmenter légèrement la superficie du parc, sans pour autant toucher à une zone de préservation ou à un secteur fragile, et sans mettre en cause l'intégrité du parc.

215 000 m E | 222 500 m E | 230 000 m E | 237 500 m E | 245 000 m E | 252 500 m E | 260 000 m E | 267 500 m E | 275 000 m E

5 167 500 m N | 5 160 000 m N | 5 152 500 m N | 5 145 000 m N | 5 137 500 m N | 5 130 000 m N | 5 122 500 m N

ANTOINE-LABELLE

MATAWINIE

LES LAURENTIDES

Ajout au parc

Retrait du parc

Limite du parc

Limite de ZEC et pourvoirie

Limite de municipalité régionale de comté (MRC)

Opportunités

Ajout au parc

Retrait du parc

Québec

Société de la faune et des parcs du Québec

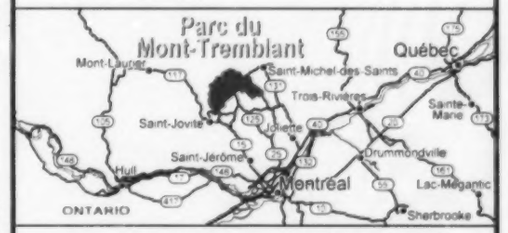

PARC DU MONT-TREMBLANT
Le plan directeur

LES LIMITES

Fichiers numériques (20) de la carte de base
1 : 20 000 du ministère des Ressources naturelles
Système de référence géodésique : NAD83
Projection Mercator Transverse Modifiée
Système de coordonnées planes du Québec, fuseau 8

Source

Échelle : 1 : 225 000

Date : Juillet 2000

Carte : 4

Opportunités - Le cas du lac Supérieur

Certaines opportunités ayant pour effet ultime une modification des limites du parc peuvent survenir. Elles doivent être avantageuses pour le parc notamment en ce qui concerne le contrôle du territoire et sa gestion. En aucun temps elles ne doivent toucher l'intégrité du parc, ses milieux naturels représentatifs ou fragiles, ses zones d'activités existantes ou potentielles. De plus, il ne doit pas en résulter une diminution de la superficie du parc.

Un tel cas s'est présenté lors de l'audience publique de 1998. Il a été soulevé par le Regroupement des amateurs du plein air du lac Supérieur. Il s'agissait de l'exclusion d'une partie du parc au nord du lac Supérieur, et de la route donnant accès à un vaste territoire public à vocation forestière et récréative. Il est à noter que cette voie routière est le seul accès à cette ressource.

Cette exclusion faciliterait le repérage de la limite du parc, de même que la surveillance et le contrôle du territoire, tout en permettant l'accès public et le transport forestier sur le vaste territoire public adjacent. De plus, cette portion du parc ne comporte pas d'éléments naturels fragiles ou exceptionnels et aucune activité du parc n'y est prévue. Évidemment, cette exclusion doit être compensée par une superficie équivalente de terres publiques présentant un milieu de qualité et exempte de droits. Dans ce cas-ci, le versant sud d'une colline adjacente doté d'un bon potentiel serait inclus dans le parc.

Si les avantages d'une telle transaction sont confirmés de part et d'autre, le dossier n'a pu se conclure du fait que les terrains à inclure dans le parc sont sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF), et que l'accord du détenteur du contrat n'a pas été signifié. Toutefois, selon de récents renseignements, l'exploitant forestier aurait manifesté son intérêt, et le ministère des Ressources naturelles qui gère les terres du domaine public donnerait son aval à cette transaction. Le cas échéant, une consultation publique sera tenue sur la question, comme l'exige la *Loi sur les parcs*.

Le zonage

Le parc du Mont-Tremblant avec ses 1 510 km² est le plus grand du réseau des parcs québécois. Sa superficie lui confère une importance considérable en regard du potentiel de conservation d'écosystèmes naturels représentatifs de la région des Laurentides. De plus, elle favorise la protection de plusieurs grands mammifères exigeant de grands territoires vitaux tels le loup, l'ours, l'orignal ou le cerf de Virginie ainsi que le maintien des processus écologiques. Bien sûr, le territoire du parc n'est pas écologiquement intègre, ayant été perturbé jusqu'à tout récemment sur des superficies totalisant plusieurs centaines de kilomètres carrés. En effet, de nombreuses opérations forestières l'ont parsemé de parterres de coupe en régénération et d'un important lacis de routes et de sentiers de débusquage. Par ailleurs, 21,5 km² sont réservés à des activités sportives intensives correspondant au domaine skiable du Mont-Tremblant, et ce, à proximité d'un secteur occupé par une population résidente de loups et par un important ravage de cerfs de Virginie.

Le parc est également situé à la tête des eaux de trois grands bassins versants: la Diable, la Matawin (en partie) et l'Assomption. Peu de parcs québécois englobent et peuvent protéger des sous-bassins hydrographiques, leurs écosystèmes aquatiques et la biodiversité qui y est associée.

La récente révision du zonage du parc a permis de doubler la superficie totale des zones de préservation, celles-ci passant de 125 km² (8,3%) à près de 275 km² (18,2%). La dimension de chacune des zones (de 33 à 91 km²) leur confère des attributs appréciables pour la conservation des écosystèmes et des processus écologiques. Toutefois, les connaissances actuelles de la biodiversité sur ce vaste territoire sont partielles et incomplètes. Il est possible qu'au cours des prochaines années, à la lumière de nouvelles données sur l'intégrité écologique du milieu naturel, il y ait lieu d'ajuster les limites des zones actuelles, d'ajouter d'autres zones de préservation, de créer des zones de préservation extrême pour protéger certains écosystèmes ou certaines espèces animales ou végétales du parc. Dans de tels cas, une protection particulière pourra être temporairement accordée à un secteur à risque ou à un écosystème menacé, que celui-ci soit situé dans une zone de préservation ou non. Désormais, toutes les précautions seront prises pour assurer une protection adéquate à tout le territoire. En cas de conflits entre le développement et la conservation, ce sont les mesures qui assurent la conservation qui primeront.

Le plan de zonage du parc tient compte des unités de paysage pour l'établissement des zones de préservation. La définition de ces dernières est basée également sur une limite naturelle d'écosystèmes : les bassins hydrographiques. La détermination des autres types de zones (ambiance, services) se concrétise en prenant en compte l'utilisation actuelle du territoire et ses potentialités.

Les zones de préservation

La zone de préservation se caractérise par un milieu fragile et une capacité d'autorégénération faible ou elle joue un rôle témoin des caractéristiques du parc. L'aménagement de sentiers y est possible ainsi que l'installation de sites de camping rustique, et de refuges. Aucun prélèvement n'y est permis, que ce soit animal ou végétal. Le parc comprend cinq zones affectées à la conservation qui totalisent une superficie de 273,5 km².

La zone de préservation du lac Saint-Louis (40 km²)

Protégé de toute forme d'exploitation depuis plus de 25 ans, ce secteur présente un environnement et une faune de qualité et est très représentatif des Hautes-Laurentides et de la région physiographique du massif du Mont-Tremblant. Les limites de la zone se réfèrent au bassin de drainage du ruisseau Saint-Louis et aux plans d'eau de tête de bassin.

La zone de préservation des Grands Lacs et du ruisseau Sac-à-Commis (90,7 km²)

Plus grande zone de préservation du parc, elle assure la protection d'une portion représentative de la région physiographique des Grands Lacs, de la tête des eaux de la principale rivière du parc, la Diable, et d'une

partie de celle de la rivière Matawin où se déverse le ruisseau Sac-à-Commis. Réintégré dans les limites du parc en 1991, ce secteur est profondément marqué par l'exploitation forestière. En ne subissant plus d'intervention de cette nature, il servira d'espace témoin quant aux impacts découlant des opérations forestières dans la zone d'aménagement différé. Des suivis écologiques seront réalisés afin de mesurer les différents paramètres de la reconstitution du milieu naturel. Un vaste complexe tourbière/fen (3 km²) doté d'une flore diversifiée mais fragile constitue un élément remarquable de cette zone.

La zone de préservation de la Petite rivière Cachée et du Massif du mont Tremblant (75,8 km²)

Représentative du massif constitué de l'échine du mont Tremblant et des collines carrées, ainsi que des vallées qui l'entaillent, cette zone assure la protection de la répartition altitudinale de la végétation la plus importante de l'ouest de la grande région des Laurentides. Le ruisseau Soupir avec ses petits lacs de tête est un échantillon représentatif des ruisseaux de montagne des Laurentides. Le secteur abrite une population résidente de loups et une partie d'un important ravage de cerfs de Virginie.

La zone de préservation des collines de l'Assomption (34 km²)

Le découpage de cette zone est relatif à la préservation d'un échantillon des unités physiographiques des collines allongées et de la vallée de la rivière l'Assomption, et vise l'inclusion en totalité d'un sous-bassin de drainage de cette rivière, celui du lac Alfred. La notion de collines allongées est perceptible dans le paysage, les lacs étant plus étroits et les paysages rapprochés. La forêt présente divers stades de régénération et certains lacs abritent des populations indigènes d'omble de fontaine.

La zone de préservation du mont Carcan (33 km²)

Le mont Carcan est le deuxième sommet dont l'élévation atteint les 880 mètres. Il se présente sous la forme d'un massif allongé parsemé de petits sommets. Cette zone représentative de l'unité physiographique des collines allongées, renferme certaines collines que l'on pourrait associer à une structure plus carrée. En fait, le secteur du mont Carcan en est un de transition entre les collines allongées et carrées, et il se distingue des zones de préservation directement associées à ces unités physiographiques. La délimitation de la zone tient compte du relief du mont mais aussi de l'écoulement des eaux sur ses versants. Elle englobe le bassin de drainage d'un ruisseau de montagne se déversant dans le ruisseau Girondin. On y trouve la séquence complète de variation de la végétation en fonction de l'altitude des lieux, passant des peuplements décidus aux sapinières.

La zone d'ambiance

Cette zone est la partie du parc affectée à la découverte et à l'exploration du milieu naturel ambiant. Elle présente une richesse et une diversité liées aux composantes du milieu naturel ainsi qu'un potentiel éducatif et une bonne capacité de support.

La zone d'ambiance couvre plus des deux tiers (1 103,5 km²) de la superficie du parc et l'on y trouve plusieurs habitats et paysages. On passe des montagnes aux vallées, des lacs aux ruisseaux et rivières, des marécages et tourbières aux forêts de feuillus et de résineux, et de peuplements en régénération à matures. Une telle diversité invite nécessairement à l'exploration et à la découverte. En plus, du bon potentiel éducatif de cette zone, la capacité de support et le potentiel récréatif sont intéressants.

215 000 m E. 222 500 m E. 230 000 m E. 237 500 m E. 245 000 m E. 252 500 m E. 260 000 m E. 267 500 m E. 275 000 m E.

5 167 500 m N. 5 160 000 m N. 5 152 500 m N. 5 145 000 m N. 5 137 500 m N. 5 130 000 m N. 5 122 500 m N.

P1 P2 P3 P4 P5 S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8 S9

LES ZONES DE PRÉSERVATION

Lac Saint-Louis
- Structure orthogonale du réseau de vallées, collines en damier
- Bassin de drainage du ruisseau du lac Saint-Louis et du lac Saint-Louis, bassin de faible dimension, tributaire de la rivière du Diable
- Fait partie du bassin de la rivière Rouge
- Milieu naturel peu perturbé
- Population indigène d'ombles de fontaine
- Secteur très représentatif des Hautes-Laurentides

Massif du mont Tremblant et rivière Cachée
- Sommets élevés, bloc monolithique dans le paysage
- Structure orthogonale du réseau de vallées, collines en damier
- Vallée étroite, microrelief et rivière impétueuse, cascades
- Bassin de drainage de la Petite rivière Cachée, des ruisseaux Soupir et Langlois, partie en aval de la rivière Cachée
- Élément du bassin de la rivière Rouge
- Étagement altitudinal de la végétation
- Groupements végétaux à la limite nord de leur aire de distribution
- Partie du ravage du cerf de Virginie
- Site de reproduction de la ouananiche et du maskinongé
- Ruisseaux de montagnes représentatifs des Laurentides
- Sanctuaire de pêche (rivière Cachée)
- Présence de la grenouille des marais, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable
- Présence de la grive de Bicknell
- Milieux humides de qualité

Collines de l'Assomption
- Collines allongées
- Altitude moyenne
- Pentes fortes
- Lacs généralement allongés
- Bassin du lac Alfred et de son émissaire
- Fait partie du bassin de la rivière l'Assomption
- Forêt à différents stades de régénération
- Population indigène d'ombles de fontaine

Grands lacs et ruisseau Sac-à-Commis
- Relief peu accentué
- Grands lacs peu profonds
- À la tête du bassin de drainage des rivières Rouge et Matawin
- Ruisseau à méandres
- Toubière/fens de grande dimension, diversité et fragilité
- Milieu forestier diversifié où alternent les peuplements décidus, mixtes et conifères
- Perturbation actuelle provenant des coupes forestières

Mont Carcan
- Ensemble écologique regroupant un massif et une vallée de ruisseaux
- Petit massif de montagnes élevées
- Parois abruptes
- Bassin de drainage d'un grand ruisseau de montagne tributaire du ruisseau Girondin
- Vaste vallée accrochée à un massif imposant
- Fait partie du bassin de drainage de la rivière l'Assomption
- Étagement altitudinal de la végétation

ZONE DE PRÉSERVATION (273,459 km²)

- P1 De la Petite rivière Cachée et du Massif du mont Tremblant (75,775 km²)
- P2 Du lac Saint-Louis (39,951 km²)
- P3 Des collines de l'Assomption (34,011 km²)
- P4 Du mont Carcan (33,036 km²)
- P5 Des Grands lacs et du ruisseau Sac-à-Commis (90,686 km²)

ZONE D'AMBIANCE (1103,53 km²)

ZONE DE SERVICES (133,06 km²)

- S1 De l'entrée de la Diable (2,339 km²)
- S2 Du Pimbina (24,730 km²)
- S3 De l'entrée de l'Assomption (2,005 km²)
- S4 De la Station Mont-Tremblant (21,557 km²)
- S5 Du lac Monroe (23,206 km²)
- S6 Des lacs Escalier et des Sables (31,441 km²)
- S7 Du lac de l'Assomption (20,210 km²)
- S8 De la Cachée (0,727 km²)
- S9 Du lac des Cyprès (6,845 km²)

Québec
Société de la faune et des parcs du Québec

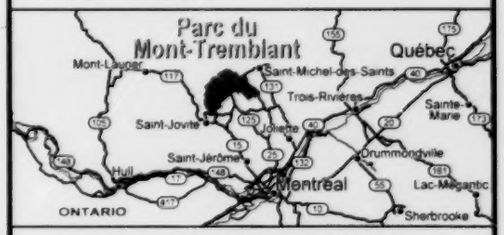

PARC DU MONT-TREMBLANT
Le plan directeur

LE ZONAGE

Fichiers numériques (20) de la carte de base
1 : 20 000 du ministère des Ressources naturelles
Système de référence géodésique : NAD83
Projection Mercator Transverse Modifiée
Système de coordonnées planes du Québec, fuseau 8

Source :

Échelle : 1 : 225 000

1500 0 1500 3000 4500 6000 Mètres

Date : Juillet 2000

Carte : 5

Les zones de services

Neuf zones de services ont été localisées sur le territoire. Elles sont surtout reliées aux services d'accueil, d'information, d'interprétation et d'hébergement du parc. Elles sont faciles d'accès et dotées d'une bonne capacité de support. C'est dans ces zones que l'on trouve les principaux équipements du parc, à partir desquels les visiteurs pourront rayonner dans l'ensemble du parc. Couvrant une superficie de 133 km^2, ces zones sont destinées aux pôles importants d'activités du parc et dans certains cas limités seulement à l'accueil. Ces zones sont celles de l'entrée de la Diable (2,3 km^2), du Pimbina (24,7 km^2), de l'entrée de l'Assomption (2 km^2), de la Station Mont-Tremblant (21,6 km^2), du lac Monroe (23,2 km^2), des lacs Escalier et des Sables (31,4 km^2), du lac de l'Assomption (20,2 km^2), de la Cachée (0,7 km^2) et du lac des Cyprès (6,8 km^2).

N.B.: La zone de services de la Station Mont-Tremblant est identifiée dans le Règlement sur les parcs comme zone de récréation intensive compte tenu que la classification de récréation du parc n'a pas encore été modifiée.

Le concept de mise en valeur

Le concept de mise en valeur du parc découle des potentiels et des contraintes des milieux de chacun des secteurs. Il est sous le signe de la consolidation des installations existantes, de la restauration de certains aménagements ou sites et de la création de pôles destinés à mieux répartir la clientèle sur l'ensemble du territoire. Les interventions sont conformes à la philosophie de conservation de la nouvelle vocation du parc et visent à améliorer l'offre et l'expérience éducatives et récréatives.

La protection des paysages et des ressources fait l'objet d'une préoccupation constante qui se répercutera dans les aménagements, dans les nouvelles installations et dans l'approche de gestion.

Cette gestion est tributaire de l'objectif premier visé par le parc, soit la conservation. Cela se reflétera dans les orientations qui seront appliquées sur le territoire. Celles relatives à l'éducation et à la récréation seront donc intimement liées et assujetties à celles touchant la protection du milieu.

Le concept de mise en valeur traduit donc l'organisation du territoire et le meilleur équilibre possible entre la protection des écosystèmes, de la diversité biologique et l'exploitation du parc à des fins éducatives et récréatives, tout en assurant une accessibilité généralisée dans une perspective de respect de la capacité de soutien du milieu.

La conservation des écosystèmes

La biodiversité est l'une des caractéristiques biologiques fondamentales des écosystèmes. Elle réfère à la pluralité des espèces et des écosystèmes autant qu'aux processus écologiques qui y sont associés. Sa capacité peut dépendre de plusieurs facteurs tels le climat, la superficie du territoire, l'utilisation des terres, la fragmentation des habitats, les activités humaines. En ce domaine, une façon d'évaluer la performance de conservation d'un parc pourrait être, par exemple, le nombre d'espèces qu'il abrite et l'évolution de ce facteur dans le temps.

La gestion des écosystèmes

La gestion des parcs diffère des types de gestion s'appliquant à d'autres espaces où les efforts entrepris peuvent viser la modification ou le contrôle du milieu, la production de récoltes ou l'extraction des ressources naturelles. À l'intérieur des parcs québécois, on recherche avant tout la conservation des écosystèmes dans leur état naturel au profit des générations actuelles et futures tout en permettant des activités récréo-éducatives.

Toutefois, le maintien de l'intégrité des écosystèmes constitue un défi de taille surtout que les parcs possèdent rarement des écosystèmes entiers ou intacts. À ce fait s'ajoutent les stress cumulatifs issus d'autres sources telles que l'utilisation des terres avoisinantes, les effets de la pollution de l'air et des eaux, les invasions d'espèces exotiques, l'impact de l'utilisation du territoire par les visiteurs, les changements climatiques, et autres. Ces stress, accompagnés par des pressions accrues en périphérie du territoire, peuvent engendrer la dégradation irréversible des écosystèmes des parcs, la diminution de leur biodiversité et l'appauvrissement des caractéristiques génétiques des espèces présentes.

La gestion des écosystèmes requiert l'adoption d'une perception globale de l'environnement naturel. Elle nécessite que toutes les décisions relatives à l'utilisation des terres soient prises en considérant les interactions complexes et la nature dynamique des écosystèmes des parcs et leur capacité à absorber et à se remettre des stress découlant des activités humaines. Il devient alors évident que les modes de gestion des parcs auront des répercussions sur les terres avoisinantes et sur leur régie. La gestion des écosystèmes rend donc obligatoires la collaboration et la compréhension de tous ceux dont les activités influencent l'intégrité écologique du parc, en particulier des gestionnaires des terres à l'extérieur des parcs. Sur ce plan, les universités, les organismes de conservation et le secteur privé peuvent offrir une aide précieuse dans l'établissement de projets de recherche et de surveillance environnementale des écosystèmes des parcs québécois.

L'intégrité des écosystèmes du parc

L'intégrité d'un écosystème se définit comme étant l'état où les fonctions et la structure de celui-ci sont exemptes d'altérations découlant des stress associés aux activités humaines. La dynamique de ce système est assurée par la persistance de la biodiversité et des processus naturels de maintien de l'intégrité écologique.

On peut s'attendre à ce que les parcs de faible superficie aient des processus écologiques altérés, en plus d'avoir déjà enregistré des pertes d'espèces. Ces petits parcs sont entourés de terres développées intensivement par l'agriculture et l'urbanisation. Toutefois, le parc du Mont-Tremblant possède des caractéristiques, tant par sa taille que par sa localisation, qui peuvent lui permettre de conserver son intégrité écologique.

L'intégrité relative des écosystèmes dépend :

- de la superficie du territoire ;
- des infrastructures présentes dans le parc ;
- de l'affectation des terres dans la région ;
- du degré de perturbation du parc.

La protection des écosystèmes

Afin d'assurer la protection maximale des écosystèmes du parc et ainsi de garantir la perpétuation des environnements naturels inaltérés par les activités humaines, les mesures suivantes devront être respectées :

- l'interdiction d'activités humaines présentant des menaces à l'intégrité des écosystèmes ;
- la prévention du développement de nouvelles sources de pollution à l'intérieur du parc et l'engagement pour la réduction, voire pour l'élimination des sources de pollution à l'extérieur du parc ;
- l'interdiction de la chasse sportive, la pêche étant permise seulement dans certains secteurs désignés ;
- la mise en vigueur « énergique » des lois et des règlements en vue d'empêcher les activités illégales telles que le braconnage et la pollution ;
- la consultation du public lors de l'ébauche des règlements du parc et l'information des visiteurs.

Des orientations spécifiques

La relocalisation ou l'expansion des terrains de camping vont augmenter les risques d'incidents avec les ours noirs et par conséquent leur contrôle. On peut estimer, grossièrement, qu'on agirait déjà sur près de 10 % de la population d'ours résidents du parc. Doubler le nombre d'interventions reviendrait à réduire le nombre d'ours noirs sur ce territoire et donc à ne pas en conserver l'intégrité écologique. Dans le but de minimiser cet impact, il faudra prévoir, entre autres, la renaturalisation des sites de camping abandonnés pour leur redonner un caractère naturel. Par ailleurs, la tolérance éventuelle de chiens dans les sites de camping ou dans l'arrière-pays pourrait aussi augmenter la nécessité de contrôler les ours noirs.

La multiplication du nombre et de la fréquentation des parcours de canot-camping devra être faite avec la plus grande prudence afin de ne pas intensifier indûment le dérangement des oiseaux aquatiques (anatidés). Cette activité pourrait même être contingentée pour protéger la reproduction de certains oiseaux (huart collier) ou certains sites particuliers (héronnières et talus de sable pour les hirondelles de rivage).

L'asphaltage des routes et, par conséquent, la hausse de la vitesse et de la circulation automobile sont susceptibles d'accroître le nombre d'accidents routiers entre les véhicules et les animaux. La signalisation (vitesse, indication de présence animale) devrait conséquemment être adaptée en fonction de la protection des animaux. L'utilisation hivernale des routes et leur entretien (dégagement, salage, et autres) pourraient entraîner quelques modifications sur le milieu (accumulation de sel, pollution locale de l'eau par le sel, effets néfastes sur certaines plantes et concentration de certains animaux le long des routes).

L'amélioration du réseau routier va aussi exiger de prendre en compte les activités des castors sur le territoire. Même si leur densité de population est forte (500 à 600 cabanes), on devra toujours tenir compte de leur présence et continuer de réduire les interactions avec cette espèce (destruction de barrages et de cabanes, transport d'individus, et autres).

Par ailleurs, on devra envisager certains actes de restauration dans la zone de préservation où se trouvait la zone d'affectation différée (ZAD) afin d'assurer une régénération adéquate et de contribuer à l'amélioration du paysage. Cette zone jouera aussi un rôle témoin dans la reprise des processus de végétalisation ainsi que de démonstration des moyens de restauration du milieu.

En ce qui a trait à la présence de la ouananiche, espèce non indigène, dans la rivière Cachée, celle-ci peut être exceptionnellement tolérée. Mais le maintien de cette espèce ne doit faire encourir aucune conséquence néfaste aux espèces indigènes du parc. Des interventions dans le milieu et sur le contrôle d'espèces pourraient être envisagées s'il y avait nécessité.

L'augmentation de la fréquentation de certains secteurs ou de certains sentiers dans l'arrière-pays ou une nouvelle répartition saisonnière de la présence humaine pourraient avoir des conséquences sur la présence de certaines espèces rares, comme le loup, ou menacées, comme le couguar. Ces réseaux de randonnée devront être planifiés afin de limiter l'impact négatif sur ces espèces.

Le cas de la pêche sportive

Au parc du Mont-Tremblant, comme dans tous les parcs québécois, les poissons sont les seuls animaux dont le prélèvement est permis par la loi. Bien sûr, cette situation s'avère singulière au regard de l'intention originelle de la création des parcs de protéger toutes les ressources naturelles et de préserver l'intégrité écologique des écosystèmes, terrestres et aquatiques, de ces territoires, en maintenant intacte l'évolution des processus écologiques. Toutefois, une pratique bien encadrée de la pêche peut permettre une exploitation durable de la ressource naturelle renouvelable que constitue le poisson. Pour ce faire, cette pratique doit s'appuyer sur des données d'inventaires et de suivis, permettant d'évaluer de façon continue les niveaux de population ainsi que les taux de recrutement et de mortalité. Il faut en effet considérer que la pêche a des conséquences sur la quantité de poissons disponibles pour les autres espèces présentes tels les oiseaux, les mammifères ou les poissons piscivores.

Par ailleurs, il faut aussi prendre en compte les autres conséquences induites par la pêche sportive. Elle oblige, par exemple, la construction et l'entretien d'un réseau routier d'accès et de débarcadères, et permet l'utilisation d'embarcations motorisées. De plus, la pratique de cette activité entraîne souvent l'introduction d'espèces de poissons non indigènes par des pêcheurs imprévoyants, ce qui exige par la suite des actions coûteuses sur le milieu (captures des espèces non indigènes, restauration de certains milieux). En offrant cette activité, les parcs cessent donc d'être des témoins écologiques à des fins de comparaison avec les autres territoires où la récolte sportive est permise. L'état des populations de poissons pêchés a même exigé par le passé des ensemencements pour garantir la récolte ou restaurer ces populations. Le développement de la pêche a aussi entraîné l'introduction dans le parc de la ouananiche, un poisson non indigène. Les ensemencements de soutien de la pêche sportive sont toutefois interdits depuis l'adoption de la politique d'ensemencement des lacs et des cours d'eau de 1994. En effet, la ressource doit pouvoir se renouveler naturellement sans apport extérieur et sans aménagement physique. Dans un parc, seuls la réintroduction d'une espèce indigène disparue ou le soutien à des populations indigènes en situation précaire peuvent être entrepris par les autorités.

Le maintien de cette activité d'exploitation confère donc aux gestionnaires des parcs une responsabilité malaisée à concilier avec les principes de conservation. Il s'agit en effet d'une situation qui cadre difficilement

avec la protection de l'intégrité écologique des parcs de conservation. De plus, le nouveau statut de conservation du parc du Mont-Tremblant oblige le gestionnaire à augmenter la protection du milieu naturel en améliorant l'intendance des ressources naturelles du parc.

Pour toutes ces raisons, il est primordial de bien encadrer la pratique de la pêche. Les nouvelles zones de préservation, où cette activité est maintenant interdite, vont dans ce sens. Cette mesure ainsi que celles mentionnées précédemment contribueront à minimiser l'impact sur les écosystèmes aquatiques, mais aussi terrestres. Par ailleurs, afin d'encourager la découverte du parc sous toutes ses facettes, l'association de la pêche avec d'autres activités récréo-éducatives sera favorisée.

L'éducation au patrimoine naturel et culturel

Des activités d'interprétation sont offertes depuis 1967 au parc du Mont-Tremblant. Des améliorations y ont été apportées depuis à plusieurs reprises, et un nouvel essor a été donné au programme par l'élaboration, en 1990, du plan d'interprétation du parc. C'est d'ailleurs ce plan qui a consacré la thématique du parc : « De lacs en rivières, saisir l'imagerie laurentienne ». L'orientation proposée à cet égard pour les années à venir consiste en une bonification de l'offre en éducation, au chapitre des activités comme à celui des installations requises à cette fin.

L'approche pédagogique retenue sera l'éducation relative à l'environnement (ERE)[1], définie par l'UNESCO. De ce fait, les activités privilégieront la discussion et la réflexion plutôt que la seule transmission de connaissances factuelles. Cette approche, qui recourt à des techniques participatives, vise aussi la compréhension des relations entre les composantes sociale, économique, politique et écologique d'un environnement donné et établit un lien avec le vécu des visiteurs. Elle répond clairement aux besoins de la clientèle scolaire, mais s'applique tout aussi bien à toute autre clientèle intéressée par la découverte et la protection du patrimoine naturel et culturel du parc.

Le programme éducatif découlera aussi d'une approche récréo-éducative. En effet, la clientèle des parcs se trouvant en situation de loisirs recherche, majoritairement, des activités qui demandent un certain engagement physique et procurent un sentiment d'aventure, tout en permettant la découverte du milieu. Toutefois, sous cet aspect, les activités proposées devront être diversifiées puisque les visiteurs du parc ont des attentes ainsi que des capacités variées.

De façon plus précise, le parc du Mont-Tremblant offrira, dans un premier temps, un programme éducatif de base élaboré et diffusé par les naturalistes du parc. Les activités qui le composeront seront de courte durée (environ une heure de contenu) et comporteront, selon le sujet traité et les clientèles ciblées, un aspect récréatif plus ou moins marqué. Ce programme comprendra la visite d'expositions (autoguidée ou guidée), des activités non personnalisées ou personnalisées, dont des causeries données dans une salle prévue à cet effet. La participation à ces activités sera gratuite, sauf dans les cas où du matériel offert habituellement en location est utilisé.

Ces activités auront comme objectif général de faire connaître la mission et les grandes caractéristiques naturelles du parc. En ce sens, le programme de base devra présenter l'ensemble des potentiels d'interprétation directement liés à la thématique du parc et définis dans le plan d'interprétation. Ce dernier document constituera d'ailleurs l'assise de l'élaboration du programme éducatif. Ce programme visera aussi à faire connaître, comprendre et respecter la réglementation en vigueur, les grands enjeux et les préoccupations de protection et de gestion du milieu naturel.

Les activités éducatives de base permettront ainsi la découverte des attraits les plus accessibles du parc (pôles primaires d'activités), par le biais de moyens de locomotion variés : randonnée pédestre, à ski et en raquettes, vélo, canot simple, double ou rabaska,

kayak de lac, et autres. Les aménagements à venir dans le parc, comme les routes, les sentiers et les belvédères, seront donc planifiés en fonction de cette découverte. En ce qui a trait à l'offre d'activités éducatives à la clientèle de la Station Mont-Tremblant, elle devra être maintenue et, à brève échéance, augmentée afin de répondre à la demande croissante. Globalement, la forte fréquentation du parc du Mont-Tremblant commandera un programme éducatif de base généreux et étoffé.

Au cours des années, lorsque le programme de base sera bien établi, un programme éducatif complémentaire tarifé pourra être conçu, principalement par les naturalistes du parc mais aussi, à l'occasion, en partenariat avec les organismes du milieu œuvrant en éducation, en tourisme d'aventure ou en écotourisme. Les activités qui le composeront seront, majoritairement, de durée moyenne à longue et comporteront un aspect récréatif relativement marqué. Les activités de ce programme pourront, lorsqu'un partenaire est présent, être diffusées par celui-ci ou conjointement avec les naturalistes du parc. Dans tous les cas de partenariat cependant, le contenu des activités devra être approuvé et évalué par les autorités du parc. De tels projets de partenariat demanderont donc, de la part du parc, l'investissement de ressources humaines et financières afin de s'assurer de la prestation d'activités de qualité qui soient compatibles en tout point avec la mission du parc.

Concrètement, il pourrait s'agir d'activités récréo-éducatives ou éducatives insérées dans le déroulement d'une activité récréative de longue durée (longue randonnée à pied, en canot ou en kayak, excursion équestre). Elles permettront de découvrir les pôles secondaires et tertiaires d'activités. Il s'agit donc de produits répondant très bien aux besoins des écotouristes et des touristes recherchant l'aventure douce. Les sujets touchés dans ces activités seront liés au milieu naturel du parc, sans toutefois présenter de thème ou de potentiel majeur recensé au plan d'interprétation. Ces activités complémentaires pourront aussi toucher des sujets plus pointus ou répondant aux besoins d'une clientèle spécifique.

Ainsi, les activités éducatives s'imbriqueront principalement dans l'offre d'activités journalières, mais elles s'intégreront aussi à des activités de longue durée. De plus, la préoccupation éducative sera omniprésente dans les activités récréatives et également dans l'offre de la plupart des services de base: accueil, information, signalisation et protection. Dans ces cas-ci, les messages seront simples, légers et reliés directement à la mission de protection du parc. Ils seront présentés comme une contribution à la préservation d'un environnement sain plutôt que comme une contrainte.

En ce qui a trait aux expositions permanentes dans les parcs, «il est convenu qu'elles jouent un rôle éducatif de première importance. Elles constituent la porte d'entrée du programme d'interprétation et, parfois, le seul outil éducatif avec lequel les visiteurs auront un contact. L'exposition fait donc office d'introduction et de déclencheur d'intérêt pour la découverte du territoire mais permet aussi aux visiteurs pressés ou à ceux qui ont des possibilités de déplacement limitées en milieu naturel, d'avoir une vue d'ensemble des richesses biophysiques, culturelles, préhistoriques et historiques propres à chacun des parcs.»[2]

Dans le cas du parc du Mont-Tremblant, considérant l'immensité du territoire, sa fréquentation élevée et en fonction des trois axes de développement proposés, trois expositions de dimension variable pourraient, à long terme, être offertes aux visiteurs. Ces expositions devraient refléter la thématique du parc et être complémentaires. Ainsi, l'exposition principale (secteur du lac Monroe) devra montrer les grandes caractéristiques des régions naturelles représentées et permettre aux visiteurs d'appréhender les trois grandes particularités du parc : les hauts sommets entrecoupés de vallées, la présence de la forêt boréale en raison de l'altitude et de l'hydrographie spécifique. Les expositions secondaires, quant à elles, devraient développer des sous-thèmes propres au secteur où elles sont situées, c'est-à-dire les secteurs du Pimbina et de l'Assomption. Ces expositions aideront donc le visiteur à comprendre pourquoi ce territoire a reçu le statut de parc et elles lui donneront le goût d'aller sur le terrain en découvrir les richesses.

La récréation en milieu naturel

Dans le but de mettre en valeur le territoire du parc du Mont-Tremblant et de le rendre accessible au public à des fins éducatives et récréatives, de nombreuses activités de plein air sont offertes à la population, lui permettant d'établir un contact étroit avec le milieu naturel. En effet, l'objectif premier poursuivi par la récréation en milieu naturel dans un parc à vocation de conservation consiste à donner aux visiteurs l'occasion de vivre des expériences enrichissantes de découverte des paysages, afin qu'ils puissent apprécier la nature et ses richesses sous toutes ses formes.

Tout en maintenant certaines pratiques à caractère plus récréatif comme la baignade ou le ski alpin, le développement des activités, des services et des produits récréatifs en plein air sera donc orienté principalement vers la découverte et l'appréciation du milieu naturel, dans une approche récréo-éducative. Ainsi, les activités de randonnée et d'exploration du milieu seront à l'honneur et toujours placées sous le signe du respect des écosystèmes et d'une utilisation durable du territoire.

Les activités récréatives et récréo-éducatives seront présentées et offertes au grand public sur la base de la découverte des différents paysages protégés à l'intérieur du territoire du parc, selon trois grands thèmes majeurs :

- **La découverte et l'exploration du milieu terrestre :** afin d'en apprécier les diverses formes aussi bien sur le plan du relief que des paysages.

L'été, la randonnée pédestre sera à l'honneur, surtout dans la partie sud du parc, où la découverte et l'exploration du massif montagneux des Hautes Laurentides permettront d'observer *« par monts et par vaux »* une succession de montagnes. Celles-ci, les plus hautes dans toutes les Laurentides au nord de Montréal, sont entrecoupées de profondes et de larges vallées comme les vallées de la rivière du Diable, du ruisseau du Pimbina et de la rivière l'Assomption.

La randonnée à bicyclette sera aussi favorisée, non seulement dans les vallées qui entaillent la partie sud du parc, mais surtout sur le plateau des Grands lacs de l'arrière-pays des Moyennes Laurentides, dans la partie nord du parc, où le relief moins accidenté se prête très bien à ce type de balade et de découverte.

Des efforts seront faits également pour prolonger la saison de randonnée à l'automne, afin de permettre aux visiteurs de découvrir la féerie des couleurs, et au printemps, afin qu'ils puissent admirer l'éclosion de la vie. Cette prolongation de la saison de randonnée devra toutefois se faire dans les secteurs où le dérangement de la faune sera mineur, de manière à ne pas nuire, entre autres, à la période de reproduction de certaines espèces.

- **La découverte et l'exploration du milieu aquatique :** pour profiter de l'eau sous toutes ses formes (rivières, lacs, étangs, ruisseaux, marécages, cascades, chutes); et de toutes sortes de façons (baignade, canot, kayak, voile, pêche).

La baignade permet au public de profiter aussi bien de l'eau que du soleil, que ce soit pour se récréer ou pour se détendre. Cette activité de récréation revêt toutefois un caractère intensif, puisqu'elle requiert obligatoirement une plage aménagée et surveillée pour être pratiquée de façon sécuritaire. Elle ne doit pas faire l'objet d'une mise en valeur à outrance, puisqu'une concentration importante de baigneurs occasionne un impact significatif sur la qualité de l'eau et le milieu environnant. Ainsi, la baignade est offerte uniquement dans les zones de services et de récréation intensive, et elle sera maintenue, améliorée ou développée selon les cas.

Le canotage à la journée ainsi que le canot-camping se pratiquent sur les cours d'eau et les quelques lacs qui occupent le fond des grandes vallées dans la partie sud du parc, entre autres les rivières du Diable et l'Assomption. Par ailleurs, le canot-camping peut être considéré comme l'une des activités par excellence pour découvrir et explorer les nombreux lacs et les quelques tronçons de rivières qui sillonnent le

plateau de l'arrière-pays des Moyennes Laurentides, dans la partie nord du parc. Les circuits de lacs et de rivières qui existent déjà dans le bassin versant de la rivière du Diable seront maintenus, ou améliorés si cela est nécessaire, et d'autres circuits moins accessibles seront développés, dans un souci de protection de la faune. En effet, certaines populations d'oiseaux aquatiques ainsi que d'autres espèces animales comme l'orignal, le loup et le castor, peuvent être perturbées par le passage répété des canoteurs. En conséquence, une attention particulière sera portée aux parcours navigables où seront appelées à circuler les embarcations, mais aussi aux aires de mise à l'eau et aux emplacements de camping. De plus, la circulation induite par le transport des embarcations sera minimisée par l'instauration d'une formule adaptée de transport en commun pour les usagers de ces parcours.

Le kayak de rivière sera privilégié sur certains tronçons de rivières plus difficiles à naviguer et qui demandent une embarcation légère et pontée mieux adaptée à la navigation en rapides et en eau vive. Par ailleurs, le kayak de mer, conçu pour les grandes étendues d'eau, sera proposé dans l'arrière-pays, notamment sur les lacs des Cyprès, en Croix, Savane, des Sables et Escalier.

La navigation à voile sera offerte également sur quelques-uns de ces grands plans d'eau, tels les lacs des Cyprès, Savane, des Sables et Escalier. Les lieux de mise à l'eau devront être sélectionnés avec soin.

La pêche sera permise sur les lacs et les rivières du parc selon un plan qui tient compte à la fois du zonage et de la capacité de support des milieux en cause. Il faudra apporter une attention particulière au réseau routier secondaire permettant d'accéder aux plans d'eau pour la pêche et revoir certains modes de transport.

- **La découverte et l'exploration du milieu en saison hivernale**: pour apprécier les paysages sous une autre dimension et profiter ainsi des joies de l'hiver et de la blancheur de la neige.

La randonnée à skis constituera l'activité privilégiée de la saison hivernale dans le parc du Mont-Tremblant. Ce moyen de locomotion permet de découvrir les paysages hivernaux sur de grandes distances en empruntant à peu près les mêmes itinéraires que ceux utilisés en été pour la randonnée à pied et la randonnée à bicyclette. Les réseaux de courte randonnée à skis sont offerts surtout dans les pôles principaux d'activités, situés dans la partie sud du parc, alors que les sentiers de longue randonnée relient ces pôles et permettent l'exploration du massif montagneux des Hautes Laurentides. Il sera possible aussi de se lancer à la découverte de l'arrière-pays du parc en longue randonnée à skis. Le relief y est moins accidenté et se prête beaucoup mieux à ce type de randonnée, particulièrement pour les skieurs qui veulent s'initier à cette activité. Lorsque l'affluence le justifiera, un système de transport en commun sur neige sera instauré pour acheminer les skieurs vers ce secteur.

La randonnée en raquettes sera aussi favorisée, considérant qu'elle gagne en popularité depuis quelques années, avec l'apparition de matériel plus moderne. Cette activité de découverte sera proposée dans des sentiers spécifiquement conçus, aménagés et signalisés à cette fin ou dans des aires bien délimitées. Dans ce dernier cas, il faudra s'assurer, entre autres, que l'activité ne perturbe pas la faune pendant sa période de repos hivernal.

Les accès, le réseau routier et les moyens de transport

Bien que le périmètre du parc soit ponctué de neuf accès, ce sont surtout les quatre entrées principales localisées au sud et desservant les secteurs de la Montagne, de la rivière du Diable, du ruisseau du Pimbina et de la rivière l'Assomption, qui permettent au public d'atteindre les différents pôles d'activités. Cinq accès secondaires desservent les autres secteurs. Ce sont ceux de la rivière Cachée et de la Macaza, à l'ouest du parc, de Saint-Michel-des-Saints au nord, du Caribou au sud-est, et de la base nord de la Station Mont-Tremblant, au sud-ouest.

L'accueil et l'orientation des visiteurs s'effectuent dès leur entrée dans le parc aux différents points d'accès, à des postes où l'on dispose de toute l'information nécessaire pour bien les diriger. Les bâtiments d'accueil pour les entrées de la Macaza et de Saint-Michel-des-Saints sont partagés avec la réserve faunique Rouge-Matawin où ils sont situés. Pour les deux points d'entrée de la station de ski alpin, le concessionnaire assume l'accueil, mais le parc profite d'une présence sur place afin que les visiteurs soient renseignés sur les activités qu'ils peuvent y pratiquer. Une information plus complète et détaillée sur le parc, sur ses ressources et sur les activités offertes, sera disponible dans les trois centres multifonctionnels qui seront construits dans les pôles principaux d'activités du lac Monroe, du ruisseau du Pimbina et du lac de l'Assomption.

En 1992, le parc était sillonné par 450 km de routes entrecoupées de 40 ponts et de plus de 1 000 ponceaux. Si l'on exclut les 30 km qui ont été réaménagés au début des années 1980, le reste du réseau routier date de la période d'exploitation forestière qui s'est échelonnée entre 1940 et 1990. Plusieurs des routes ne possèdent pas les caractéristiques appropriées pour une circulation sécuritaire. En conséquence, une rationalisation a été entreprise et près de 145 km de routes, dont l'utilisation a été jugée marginale et dont les assises n'étaient plus sécuritaires, ont été abandonnés. De plus, avec la révision du zonage, 26 km de routes seront fermés, car ils se situent dans des zones de préservation où les voies routières ne sont pas permises.

Le réseau routier actuel de 279 km est satisfaisant pour assurer l'accès aux différents pôles du parc et à l'arrière-pays. Toutefois, des corrections devront être apportées pour améliorer la circulation automobile tout en ayant soin de réduire au minimum les conséquences sur l'environnement.

Le réseau routier principal, soit les routes 1, 2, 3 et 9, totalise 135 km et ne compte que 20 km de voie asphaltée. Il nécessite des interventions majeures afin de favoriser une plus grande pénétration du territoire. Les actions envisagées sont reliées à la géométrie, à l'emprise, au drainage et à la surface de roulement allant jusqu'au pavage de certains tronçons stratégiques. La route 1, qui est pavée de l'entrée du parc jusqu'au lac Monroe, sera asphaltée sur 4 km supplémentaires et rejoindra ainsi la chute du Diable. Au tronçon pavé de la route 3, dans le secteur du Pimbina, s'en ajoutera un autre asphalté lui aussi de la route 1 jusqu'au lac des Sables. Le profil de la route 9 dans le secteur du lac de l'Assomption a été refait et la voie sera pavée jusqu'au plan d'eau. Parallèlement, d'importants travaux hors parc devraient être entrepris pour permettre d'accéder plus facilement au parc à partir de Saint-Côme. Quant au reste du réseau principal, notamment la route 3, il fera l'objet d'améliorations majeures, relativement à la surface de roulement surtout.

215 000 m E. 222 500 m E. 230 000 m E. 237 500 m E. 245 000 m E. 252 500 m E. 260 000 m E. 267 500 m E. 275 000 m E.

5 167 500 m N. 5 160 000 m N. 5 152 500 m N. 5 145 000 m N. 5 137 500 m N. 5 130 000 m N. 5 122 500 m N.

Réseau routier

Principal

- Route asphaltée (19,678 km)
- Route à asphalter (29,918 km)
- Route de gravier (59,784 km) (améliorations majeures)
- Route de gravier (24,009 km) (améliorations)

Secondaire

- Route secondaire (143,985 km) (améliorations)

Accès

- Principal
- Secondaire

- Zone de préservation

Québec

Société de la faune et des parcs du Québec

PARC DU MONT-TREMBLANT
Le plan directeur

LE RÉSEAU ROUTIER ET L'ACCÈS

Fichiers numériques (20) de la carte de base 1 : 20 000 du ministère des Ressources naturelles
Système de référence géodésique NAD83
Projection Mercator Transverse Modifiée
Système de coordonnées planes du Québec, fuseau 8

Source :

Échelle : 1 : 225 000

1500 0 1500 3000 4500 6000 Mètres

Date : Juillet 2000

Carte : 6

Le réseau secondaire de 144 km sera amélioré selon une séquence qui tiendra compte des besoins les plus urgents, de la desserte de l'arrière-pays et de la mise en place des activités.

Enfin, en fonction de l'augmentation importante de la fréquentation qui est envisagée, différentes hypothèses seront analysées quant aux moyens de transport à l'intérieur du parc, afin de concilier la protection du milieu naturel et un achalandage grandissant. À cet égard:

- Les objectifs recherchés sont de:
  - réduire au minimum les conséquences négatives sur l'environnement naturel et humain;
  - imiter le nombre de véhicules en circulation afin de favoriser la sécurité des usagers et la tranquillité des lieux;
  - minimiser le développement du réseau routier et sa détérioration afin de limiter les coûts;
  - restreindre la multiplication des terrains de stationnement;
  - répartir la clientèle dans l'espace et dans le temps.
- Les orientations privilégiées sont:
  - le transport collectif;
  - les véhicules à faible émission de gaz polluants, peu bruyants, économiques, utilisant les énergies renouvelables et au design en accord avec le produit parc;
  - les modes de transport ayant un impact environnemental et visuel restreint, et complémentaires entre eux.
- Les types de transport possibles pour:
  - l'acheminement: l'autobus, le train;
  - un lien entre les principaux attraits: les minibus, les navettes;
  - l'arrière-pays: des véhicules adaptés au transport des gens et de leur matériel.

Les axes de développement

Au fil des années, plusieurs installations de services et de mise en valeur destinées à la clientèle grandissante des amants du plein air ont été mises en place dans le parc du Mont-Tremblant. Toutefois, cette infrastructure importante, datant souvent de plus de deux décennies, a subi l'outrage des ans et nécessite plusieurs améliorations.

Le parc n'a pas encore atteint sa plénitude en ce qui concerne l'exploitation de ses potentiels. Des secteurs dotés de grandes possibilités ne sont mis en valeur que partiellement, ce qui a pour conséquence que les zones présentement aménagées subissent de fortes pressions liées à une grande fréquentation. Il apparaît donc pertinent de mieux répartir la clientèle sur le territoire du parc.

Ces deux constats serviront de trame pour le développement du parc. Des actions seront posées pour améliorer les installations existantes et des interventions majeures seront entreprises pour accroître les potentialités peu utilisées. La conservation de la nature, vocation première du parc, et la qualité de l'expérience éducative et récréative guideront les actions en ce domaine. Le but ultime recherché est de favoriser la découverte par le plus grand nombre de ce milieu naturel protégé tout en respectant la capacité d'accueil du territoire.

Quatre orientations sont définies à cet égard, à savoir:

- permettre l'accomplissement de la mission de conservation et d'éducation;
- développer dans le parc des sites qui offrent des potentiels intéressants pour la découverte du milieu;
- diversifier la gamme des activités proposées avec des produits parc qui s'inscrivent dans les tendances du marché et qui répondent aux besoins des clientèles ciblées;
- mettre en place des infrastructures, des activités et des services dans le respect de la capacité d'accueil du milieu.

La stratégie de mise en valeur du parc s'appuie également sur une nouvelle vision de l'organisation du territoire. En effet, plutôt que de promouvoir une pénétration du parc selon un axe est-ouest, on privilégie un schéma qui tient compte des grands axes de circulation des régions de Lanaudière et des Laurentides ainsi que de leurs infrastructures socio-économiques et touristiques. Compte tenu des propositions d'expansion en cette matière, soit l'amélioration des axes routiers dans la région de Lanaudière et de l'infrastructure récréative et touristique des villages limitrophes au parc, se dégagent pour ce dernier trois axes de développement. Ces axes nord-sud sont les vallées de la Diable, du Pimbina et de l'Assomption, qui régissent le développement du parc.

- La vallée de la Diable: du lac Monroe au lac Escalier;
- la vallée du Pimbina: du lac Provost au lac des Sables;
- la vallée de l'Assomption: du lac de l'Assomption au lac des Cyprès.

Ces axes donnent accès à l'arrière-pays, au nord du parc, contrée vouée à la découverte et à l'exploration du milieu naturel. C'est le domaine de la longue randonnée sous toutes les formes et la mecque du canot-camping. L'accent sera mis sur des activités douces, la randonnée et le canot, non seulement dans ce secteur mais dans l'ensemble du parc.

Enfin, la Station Mont-Tremblant fait l'objet d'un développement particulier, celui d'une station touristique quatre saisons, selon son propre plan directeur. Les installations élaborées pour l'accueil, comme l'hébergement, sont situées hors du parc alors que le domaine skiable est inclus dans les limites de celui-ci. Le défi des prochaines années, pour le parc et la station, est d'améliorer la complémentarité de leurs installations et de leurs activités afin de construire un produit distinctif.

Le concept d'aménagement du parc s'articule autour de pôles primaires, secondaires et tertiaires d'activités. Les deux premiers jalonnent les axes de mise en valeur retenus précédemment. Quant aux pôles tertiaires, ils servent de point de départ pour les activités de découverte de l'arrière-pays. Tous ces pôles sont accessibles par la route et un lien polyvalent (pédestre, skiable et cyclable) les unit d'est en ouest. Dans les environs des pôles primaires et secondaires se déploieront des réseaux de sentiers de courte randonnée alors que la longue randonnée sera concentrée dans le nord du parc. Le même scénario s'applique pour le canotage et le canot-camping.

Les pôles primaires d'activités

Les pôles primaires d'activités regroupent les principales infrastructures du parc en matière d'hébergement, d'animation et d'activités récréatives. On peut y camper, se baigner, se promener, participer aux programmes d'interprétation et pratiquer diverses activités récréatives de plein air. C'est là que se trouvent les centres d'accueil, bâtiments multifonctionnels offrant des salles communautaires, des salles destinées aux programmes d'interprétation et tous les services d'information et d'animation.

La Station Mont-Tremblant

C'est vers la fin des années 1930 que s'est amorcé le développement de la station de ski alpin au parc du Mont-Tremblant. Les principales installations de services tels l'hébergement, la restauration et les boutiques se retrouvaient à la base sud, à l'extérieur du parc. La majeure partie du domaine skiable et la base nord se situaient dans le parc. La station a continué à prendre de l'expansion jusqu'au début des années 1970 qui ont été suivies par deux décennies marquées par une stabilité dans le développement. Au début des années 1990, le gouvernement du Québec a signé un bail avec un nouveau partenaire: la Station Mont-Tremblant. Cela a été l'amorce d'une phase importante d'agrandissement du domaine skiable dans le parc, et de vastes travaux entrepris à la base sud, hors parc, afin d'y créer le village que nous connaissons aujourd'hui. Cette phase de développement apparaissait dans le premier plan directeur préparé

par la Station Mont-Tremblant. En effet, contrairement aux autres secteurs du parc, c'est le détenteur de ce territoire sous bail qui prépare son propre plan directeur de développement, lequel doit être approuvé par le gouvernement. Cette première phase d'expansion qui s'achève a fait de la Station Mont-Tremblant une des destinations touristiques les plus recherchées de l'est de l'Amérique du Nord.

À la suite de la consultation publique sur l'avenir du parc en 1998, des changements majeurs ont été apportés au territoire sous bail. Ainsi, la partie de ce territoire affectée à la zone de préservation a été retirée, faisant passer la superficie du territoire sous bail de 67 km² à 44 km².

L'échange de terrains entre la Station Mont-Tremblant et le gouvernement est à la base du deuxième plan directeur que devrait déposer la Station Mont-Tremblant dans un avenir rapproché. Essentiellement, il s'agit de l'aménagement de deux nouveaux villages, à l'extérieur du périmètre du parc, aux « Falaises de l'Avalanche », à proximité de la base sud, et au Camp nord. L'amélioration du domaine skiable, situé dans les limites du parc, se traduira par l'ouverture de nouveaux versants. Parallèlement, des efforts seront consentis pour consolider l'offre d'activités récréatives extensives du territoire sous bail, et l'arrimage de son réseau de randonnée avec celui du parc.

Le lac Monroe

Ce pôle a été le premier à recevoir des amateurs de plein air à la fin des années 1950. Il est le plus fréquenté du parc hormis la station de ski alpin. Doté de plusieurs installations, dont les plus importantes sont un centre de services et 276 emplacements de camping de type aménagé, ce pôle subit les plus grandes pressions du parc. À certains moments, on peut même parler de saturation. Plus de 150 espaces de camping rustique sont répartis sur la rive est du lac, mais plusieurs de ceux-ci sont détériorés, mal situés et ne répondent pas aux normes environnementales. Un réseau de sentiers de courte randonnée, tant estivale qu'hivernale, se déploie autour du lac.

Les actions envisagées pour ce pôle sont de trois ordres, soit d'affirmer sa vocation éducative, de rationaliser les installations et de régler les problèmes environnementaux afférents, et enfin, de contrôler la circulation afin d'assurer une qualité du milieu et d'expérience adéquate.

Dans les faits, il s'agira de déplacer un certain nombre d'emplacements de camping rustique déficients vers la rive ouest du lac, en agrandissant le terrain de camping aménagé qui s'y trouve déjà et dont le potentiel d'expansion est d'environ 200 places. L'espace ainsi dégagé sur la rive est du lac deviendra une nouvelle plage de plus grande capacité et dotée d'un pavillon des baigneurs. Un centre d'interprétation sera construit en vue de regrouper les services d'animation du secteur. On procédera aussi à l'extension des réseaux de canot-camping et de randonnée pédestre. Le contrôle de la circulation, qui est actuellement à l'étude, passe par la construction d'un terrain de stationnement de débordement dans un ancien banc d'emprunt, à proximité du lac Chat, et par l'implantation d'un système de navettes desservant les principaux attraits de la zone. Enfin, une attention particulière devra être apportée aux neuf plantes menacées ou vulnérables que l'on trouve dans le secteur, afin de ne pas altérer ou détruire leur habitat.

Le Pimbina

Déjà bien équipé, ce pôle, avec 155 places de camping aménagé et 75 autres réservées au camping rustique, une plage aménagée et un réseau de randonnée pédestre et à skis, est localisé dans une vallée étroite qui limite quelque peu les possibilités de développement. Les installations du lac Lajoie seront sous le signe de la consolidation des activités. Le terrain de camping aménagé sera restauré, agrandi d'une trentaine d'emplacements et il sera doté d'un bâtiment de services. Le réseau de courte randonnée pédestre sera prolongé et les services d'interprétation dans ce secteur seront bonifiés.

L'Assomption

Caractérisé par la rivière l'Assomption et le lac du même nom, ce pôle demeure peu organisé. L'hébergement se confine à une trentaine d'emplacements de camping rustique le long de la rivière et à des chalets sur les rives des lacs Cabot et de l'Assomption. Des installations pour le canot-camping sont offertes à la clientèle. Le secteur est aussi fréquenté pour la pêche. Récemment, d'importants travaux ont été entrepris en vue de développer ce pôle aux fortes potentialités. Le principal problème de la zone, son accessibilité, est en voie de se régler. La route à l'intérieur du parc a été améliorée et elle sera pavée tandis que la voie routière reliant Saint-Côme au parc sera l'objet d'une réfection majeure sous peu.

Des activités d'interprétation seront graduellement offertes au cours des prochaines années et un terrain de camping sera agrandi jusqu'à une capacité de 135 places et il sera doublé d'une plage aménagée. Le tout sera complété par l'extension du réseau de randonnée et l'addition d'aires de pique-nique.

Les pôles secondaires d'activités

Les pôles secondaires d'activités offrent aux visiteurs hébergement et activités récréatives. Les installations ne sont pas aussi importantes et complètes que dans les pôles primaires. C'est ainsi qu'il n'y a pas de centre d'accueil (bâtiment multifonctionnel) et que l'hébergement y est moins élaboré. Il peut s'agir aussi d'un site à fonction unique comme le camping du lac Escalier.

La Cachée

Sis à l'ouest du parc, ce pôle comporte un terrain de camping rustique d'une trentaine d'emplacements qui seront restaurés. Éventuellement, il sera agrandi selon le potentiel du lieu qui est d'environ 30 places et la route d'accès sera améliorée. Quant au poste d'accueil, il pourrait éventuellement être agrandi pour y ajouter certains services. La plage existante sera maintenue et réaménagée. Il est à noter que ce pôle représente un élément important du circuit de longue randonnée du parc.

Le lac Escalier

Pôle d'hébergement doté de circuits récréatifs, le lac Escalier est en quelque sorte une aire de transition entre l'utilisation intensive du lac Monroe et celle, extensive, de l'arrière-pays. Récemment, d'importants travaux ont été entrepris au terrain de camping de 75 emplacements pour bonifier la qualité et la nature des services qui y sont offerts. Des améliorations sensibles seront apportées au réseau de canot-camping.

Le lac des Sables

Bien que peu développé, ce pôle possède de forts potentiels récréatifs. Sa situation à la porte de l'arrière-pays est stratégique, et l'endroit est appelé à en devenir l'accès principal et le centre de services.

Le pavage de la route, du pôle du Pimbina jusqu'à ce lac, facilitera l'accès à ce site. L'aménagement d'une zone à usage quotidien sera réalisé. Celle-ci comprendra une plage aménagée, un pavillon des baigneurs, une rampe de mise à l'eau, une aire de pique-nique et un sentier cyclable sur le pourtour du lac. S'additionnera aussi la principale base de départ pour les activités de parcours de l'arrière-pays. Les installations liées à cette base sont un centre de services, des aires de camping et des refuges.

Le lac des Cyprès

Le lac des Cyprès, au nord, est le plus grand plan d'eau du parc. Doté d'un potentiel pour le canot-camping, il se prête au développement d'un pôle nautique où l'on pourrait trouver les installations suivantes : quai, rampe de mise à l'eau, plage aménagée et pavillon des baigneurs. De plus, des activités comme le kayak, le canot et le canot-camping seront favorisées. Une étude permettra de préciser le choix d'activités et d'en calibrer l'ampleur. Une attention particulière devra aussi être accordée à l'importante tourbière au nord du lac, qui devra faire l'objet d'études et d'une mise en valeur à des fins éducatives.

215 000 m E. 222 500 m E. 230 000 m E. 237 500 m E. 245 000 m E. 252 500 m E. 260 000 m E. 267 500 m E. 275 000 m E.

5 167 500 m N. 5 160 000 m N. 5 152 500 m N. 5 145 000 m N. 5 137 500 m N. 5 130 000 m N. 5 122 500 m N.

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
- Accueil assuré par la réserve faunique

LAC AUX HERBES
- Camping rustique (30 sites)
- Réseau de canot-camping (50 sites)

LAC DES CYPRÈS
- Camping rustique (30 sites)
- Aire de pique-nique (1)
- Rampe de mise à l'eau (1)

LA MACAZA
- Accueil assuré par la réserve faunique

LAC EN CROIX

L'ASSOMPTION
- Camping rustique (27 sites)
- Réseau de canot-camping (29 sites)
- Chalets (8)
- Sentier de motoneige 1 relais
- Aires de pique-nique (3)
- Sentier de nature (1)
- Sentier de courte randonnée (1)

LAC ESCALIER
- Terrain de camping aménagé (75 sites)
- Circuit de canot-camping (lacs Rose, Armand, Draper)
- Terrains de camping rustique (2, 30 sites)
- Aire de pique-nique (1)

LAC DES SABLES
- Camping rustique (28 sites)
- Aire de pique-nique (1)
- Refuge (1)

CARIBOU
- Poste d'accueil
- Terrain de stationnement (20 emplacements)
- Aire de pique-nique
- Sentier de motoneige

LA CACHÉE
- Poste d'accueil
- Camping rustique (31 sites)
- Sentiers de longue randonnée et refuge (1)
- Aire de pique-nique

LE PIMBINA
- Poste d'accueil
- Camping aménagé (155 sites)
- Camping rustique (73 sites)
- Camping de groupe (3 terrains, 70 personnes)
- Poste de location d'équipement
- Sentier d'interprétation
- Sentiers de courte randonnée pédestre (5 km) et à skis (30 km), 2 relais
- Sentier de motoneige, 1 relais
- Aires de pique-nique (2)
- Plage aménagée
- Sentier de vélo (15 km)
- Sentier de raquettes

LAC TELLIER

L'ASSOMPTION
- Poste d'accueil et de location d'équipement récréatif
- Terrain de stationnement (10 emplacements)

LAC MONROE
- Centre de services
- Terrain de stationnement (190 emplacements)
- Camping aménagé (276 sites)
- Camping rustique (166 sites)
- Camping de groupe (2 sites, 80 personnes)
- Sentiers d'interprétation (2)
- Sentiers de randonnée pédestre (6)
- Vélo de montagne (23 km de sentiers)
- Aires de pique-nique (7)
- Plage aménagée
- Sentiers de ski de fond (56 km)
- Relais (6)
- Sentiers de raquettes (2)
- Refuges de grande randonnée (2) et sentiers

LA VACHE NOIRE
- Bâtiment
- Stationnement de 60 voitures
- 17 km de sentiers pédestres
- Aires de camping rustique (48 sites)
- Aires de camping de groupe (36 sites)
- Réseau de canot-camping (15 sites)

STATION MONT-TREMBLANT

Pôle primaire d'activités

Pôle secondaire d'activités

Pôle tertiaire d'activités

Accueil

Réseau routier

Principal

Secondaire

Accès

Principal

Secondaire

Zone de préservation

Québec

Société de la faune et des parcs du Québec

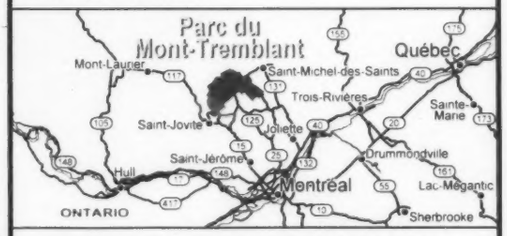

PARC DU MONT-TREMBLANT
Le plan directeur

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT (Installations existantes)

Fichiers numériques (20) de la carte de base
1 : 20 000 du ministère des Ressources naturelles
Système de référence géodésique : NAD83
Projection Mercator Transverse Modifiée
Système de coordonnées planes du Québec, fuseau 8

Source :

Échelle 1 : 225 000

1500 0 1500 3000 4500 6000 Mètres

Date : Juillet 2000

Carte : 7

215 000 m E. 222 500 m E. 230 000 m E. 237 500 m E. 245 000 m E. 252 500 m E. 260 000 m E. 267 500 m E. 275 000 m E.

5 167 500 m N. 5 160 000 m N. 5 152 500 m N. 5 145 000 m N. 5 137 500 m N. 5 130 000 m N. 5 122 500 m N.

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
- Améliorations au poste d'accueil

LAC AUX HERBES
- Base de départ mini-centre de services et aire de camping rustique
- Réseau de sentiers de vélo
- Refuges

LAC DES CYPRÈS
- Pôle nautique (quais, rampes de mise à l'eau, points de départ de canot-camping, plage aménagée, pavillon des baigneurs et kayak)
- Camping rustique
- Sentiers de courte randonnée (pédestre, à skis, à vélo)
- Refuges
- Aires de pique-nique

L'ASSOMPTION
- Camping aménagé (potentiel de 135 emplacements)
- Centre multifonctionnel (accueil et interprétation)
- Extension du réseau de grande randonnée pédestre et à skis (44 km)
- Sentier de randonnée pédestre (16 km)
- Sentier de vélo (10 km)
- Améliorations à l'accès et au potentiel de pêche
- Refuges
- Plage aménagée et pavillon des baigneurs
- Aires de pique-nique

LA MACAZA
- Améliorations au poste d'accueil

La Macaza

LAC EN CROIX
- Réseau de canot-camping
- Base de départ mini-centre de services et aire de camping rustique
- Réseau de sentiers de vélo
- Refuges

LAC ESCALIER
- Améliorations au réseau de canot-camping

LAC DES SABLES
- Plage aménagée
- Pavillon des baigneurs
- Rampe de mise à l'eau
- Aire de pique-nique
- Sentier cyclable autour du lac
- Principale base de départ pour les activités de parcours de l'arrière-pays, centre de services et aires de camping
- Refuges

CARIBOU
- Améliorations au poste d'accueil

LA CACHÉE
- Restauration et agrandissement du camping (potentiel de 30 emplacements)
- Améliorations au réseau routier
- Agrandissement du poste d'accueil à proximité du camping
- Lien cyclable (25 km)

La Cachée

LE PIMBINA
- Centre de services au camping aménagé
- Centre multifonctionnel (accueil et interprétation)
- Restauration du terrain de camping aménagé
- Refuges (2)
- Extension du terrain de camping aménagé (potentiel de 30 emplacements)
- Extension du réseau de sentiers de courte randonnée pédestre
- Lien cyclable (25 km)

LAC TELLIER
- Circuit de canot-camping
- Base de départ mini-centre de services et aire de camping rustique
- Refuges

L'ASSOMPTION
- Construction d'un nouveau poste d'accueil

LAC MONROE
- Déplacement des campings sur la rive ouest par l'agrandissement du camping aménagé (potentiel de 200 emplacements)
- Camping aménagé existant : addition de bâtiments sanitaires et restauration d'emplacements
- Nouvelle plage aménagée de plus grande capacité et construction d'un pavillon des baigneurs sur la rive est
- Centre multifonctionnel (accueil et interprétation)
- Restauration et extension du réseau de canot-camping
- Refuges (3)
- Extension du réseau de courte randonnée pédestre
- Construction d'un terrain de stationnement de débordement

LA VACHE NOIRE
- Bâtiment poste d'accueil, exposition
- Rationalisation des aires de camping rustique

La Diable

STATION MONT-TREMBLANT

Tremblant

Pôle primaire d'activités

Pôle secondaire d'activités

Pôle tertiaire d'activités

Accueil

Réseau routier

Principal

Secondaire

Accès

Principal

Secondaire

Zone de préservation

Québec

Société de la faune et des parcs du Québec

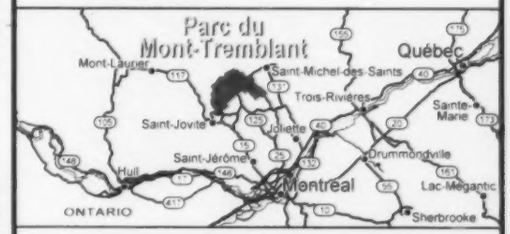

PARC DU MONT-TREMBLANT
Le plan directeur

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT (Développement)

Fichiers numériques (20) de la carte de base 1 : 20 000 du ministère des Ressources naturelles
Système de référence géodésique : NAD83
Projection Mercator Transverse Modifiée
Système de coordonnées planes du Québec, fuseau 8

Source

Échelle 1 : 225 000

1500 0 1500 3000 4500 6000 Mètres

Date : Juillet 2000

Carte : 8

Les pôles tertiaires d'activités

Les pôles tertiaires d'activités correspondent à des points de départ pour les activités de parcours dans l'arrière-pays. Ils s'adressent à une clientèle plus autonome que celle du lac des Sables, et les installations présentes sont plutôt légères. On y trouve un petit centre de services accompagné d'une aire de camping rustique ou d'un refuge. Il n'y a pas de location de matériel, et divers refuges et aires de camping rustique sont disséminés le long des parcours.

Le lac aux Herbes et le lac en Croix

Ces deux pôles sont complémentaires à celui du lac des Sables en ce qui concerne l'accès aux activités de randonnée de l'arrière-pays, et la clientèle visée est plus autonome. À partir de ces deux endroits se déploient les différents réseaux de randonnée.

La localisation du pôle du lac en Croix n'est pas encore arrêtée. Son implantation devra tenir compte de la zone de préservation des Grands lacs et du ruisseau Sac-à-Commis où le réseau routier sera fermé à la circulation automobile. Le nouvel emplacement devra être situé en périphérie de cette zone, être doté d'un accès routier et localisé en fonction des différents parcours de randonnée.

Le lac Tellier

Ce pôle est adjacent au pôle primaire l'Assomption dont il complète les activités. Le lac lui-même est le troisième plus grand du parc avec ses 3 km² de superficie. En périphérie, se profile une chaîne de lacs qui, avec la rivière l'Assomption, présente un potentiel fort intéressant pour un réseau de canot-camping.

Le pôle du lac Tellier regroupera des installations similaires aux deux autres pôles tertiaires, mais il sera surtout dédié à l'accueil des canots-campeurs. Il permet de plus l'accès à divers réseaux de randonnée.

Les réseaux de randonnée

Le parc du Mont-Tremblant, par sa vaste superficie, son relief varié et ses nombreux cours d'eau et plans d'eau, est un milieu de choix pour la randonnée sous toutes ses formes. Au fil des années, plusieurs parcours ont été ouverts afin de permettre la découverte et l'exploration du parc.

Au lac Monroe, six sentiers de courte randonnée et deux sentiers d'interprétation permettent aux visiteurs d'accéder à plusieurs attraits, dont la chute du Diable. Deux sentiers, au mont Tremblant et à la Vache Noire, offrent des panoramas saisissants sur les contrées environnantes. Quatre autres sentiers sillonnent les secteurs de la chute aux Rats et du lac de l'Assomption, et deux de ceux-ci sont voués à l'interprétation des particularités de ces espaces. Plusieurs sentiers de longue randonnée se déploient du lac Caché jusqu'au secteur du Pimbina, et ils assurent une variété d'expériences. Ce réseau totalise 85 km et quelques refuges sont disséminés le long des parcours. Pour sa part, le réseau de courte randonnée fait 24 km.

On peut pratiquer le vélo de route, en voie partagée, sur les deux routes asphaltées du parc qui donnent accès au lac Monroe et à la chute aux Rats. Le réseau de vélo tout terrain s'étend sur 40 km et emprunte à l'occasion des chemins peu fréquentés ou qui ne sont plus utilisés pour la circulation automobile. Au lac Monroe, deux sentiers sont offerts : l'un fait une boucle dans la zone du lac à l'Ours, et l'autre relie le terrain de camping aux chutes Croches. Ce dernier se prête bien à une randonnée familiale. Dans le secteur du Pimbina, les sentiers sont plus sportifs compte tenu du relief accidenté, et un des parcours permet d'accéder au lac des Sables.

Les sentiers de longue randonnée pédestre, balisés mais non damés, sont aussi utilisés en hiver pour la pratique de la randonnée à skis. Quatre refuges communautaires sont à la disposition de la clientèle qui

peut aussi profiter de la location de matériel. Deux réseaux de courte randonnée à skis sont offerts, l'un au lac Monroe avec neuf pistes de 4 à 20 km et six relais, et l'autre dans le secteur du Pimbina avec sept pistes de 1 à 15 km et deux relais. Ces deux réseaux totalisent 88 km de pistes.

Si la randonnée pédestre est le meilleur moyen de découvrir le milieu montagneux du sud du parc, le canot demeure sans contredit la façon idéale d'explorer les vallées et le nord du parc où le réseau hydrographique est bien développé. Les deux principales rivières du parc, la Diable et l'Assomption, conviennent autant aux amateurs de camping qu'aux visiteurs d'un jour. Le canotage se pratique sur plusieurs lacs, dont le circuit des lacs Armand-Rossi-Draper.

Notons que la section des méandres de la rivière du Diable, de l'entrée du parc jusqu'au lac Chat, est fort recherchée à cause de son caractère paisible et familial. Le réseau de canot-camping de cette rivière s'échelonne sur 45 km, de l'entrée du parc jusqu'au lac aux Herbes dans l'arrière-pays, en passant par les lacs Monroe et Escalier. Plusieurs emplacements de camping sont disséminés le long du parcours.

Le réseau de la rivière l'Assomption couvre environ 15 km dans le parc mais se prolonge à l'extérieur de celui-ci. Quatre terrains de camping rustique desservent ce parcours. Ce cours d'eau est considéré comme l'une des meilleures rivières-écoles du Québec.

Des sentiers de motoneige Trans-Québec (nos 33 et 63) et régionaux (nos 310 et 341) empruntent, dans l'est du parc, certaines routes sur une distance de 75 km. Trois refuges sont aussi présents dans le parc aux lacs Provost, des Cyprès et de l'Assomption. Ces sentiers assurent la liaison de la réserve faunique Rouge-Matawin et de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints avec les villages de Saint-Côme et de Saint-Donat.

Ce portrait succinct du phénomène de la randonnée sous diverses formes montre les grandes potentialités du parc. Les installations et les réseaux qui sont en place permettent l'exploration du territoire et sa découverte, notamment dans les secteurs du lac Monroe et du Pimbina. La mise en valeur du secteur de l'Assomption est amorcée mais celui qui fera l'objet de plusieurs interventions au cours des prochaines années est le secteur des Grands lacs (l'ancienne ZAD), incluant le lac des Cyprès, où de nouveaux produits liés à la grande randonnée sous toutes les formes seront proposés.

La trame de développement de la randonnée pédestre, à skis et à bicyclette est celle-ci :

a) autour de chaque pôle primaire d'activités et du pôle secondaire du lac des Cyprès seront maintenus, complétés ou aménagés des réseaux de courte randonnée;

b) dans le secteur des Grands lacs, l'accent sera mis sur les réseaux de grande randonnée;

c) un sentier polyvalent traversera tout le parc dans un axe est-ouest, permettant ainsi de lier tous les pôles importants du parc. Une bonne partie de celui-ci existe déjà plus ou moins entre le lac Caché et le secteur du Pimbina; ce sentier pourra éventuellement être relié aux réseaux régionaux sis à l'extérieur du parc;

d) compte tenu du caractère montagneux de la partie sud du parc, la randonnée pédestre et la découverte des paysages y seront privilégiées; entre autres, le réseau du massif du mont Tremblant sera complété et celui du mont Carcan développé.

En ce qui concerne le canot-camping, un des produits-vedettes du parc, le réseau de la rivière du Diable sera amélioré et bonifié, augmentant ainsi sensiblement les parcours offerts. Le lac des Cyprès, le plus grand du parc, verra l'amélioration des services d'accès, et le réseau canotable existant antérieurement sera rétabli. Une liaison sera aussi aménagée pour le lier au circuit de la rivière du Diable. Le circuit de la rivière l'Assomption sera étendu par l'addition des lacs au

sud de celle-ci et l'aménagement d'un pôle tertiaire d'activités au lac Tellier. Le secteur des Grands lacs sera développé pour une clientèle plus autonome et desservi par les pôles tertiaires d'activités des lacs aux Herbes et en Croix.

En ce qui a trait aux sentiers et aux relais de motoneige, il a été convenu qu'ils seront maintenus tant que des solutions de rechange et des voies de contournement ne seront pas réalisées à l'extérieur du parc. Certains tracés ont été déterminés et il reste à les valider avec le milieu régional, la Fédération de la motoneige et les clubs locaux. Dans un avenir plus ou moins rapproché, les choix définitifs et les décisions afférentes pourront être arrêtés pour que soient appliquées les solutions convenues entre le gouvernement et tous les intéressés.

215 000 m E. | 222 500 m E. | 230 000 m E. | 237 500 m E. | 245 000 m E. | 252 500 m E. | 260 000 m E. | 267 500 m E. | 275 000 m E.

5 167 500 m N. | 5 160 000 m N. | 5 152 500 m N. | 5 145 000 m N. | 5 137 500 m N. | 5 130 000 m N. | 5 122 500 m N.

P-S-V

P

Courte randonnée

- P — Pédestre
- S — À skis
- V — À vélo

Longue randonnée

- Pédestre, à skis et à vélo
- P-S-V — Pédestre, à skis et à vélo

Zone de préservation

Québec
Société de la faune et des parcs du Québec

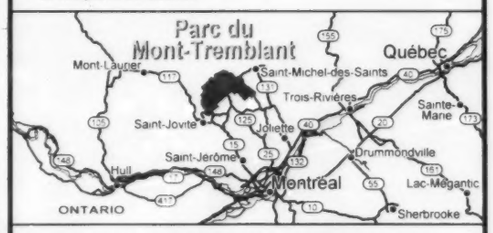

PARC DU MONT-TREMBLANT
Le plan directeur

LES RÉSEAUX DE RANDONNÉE

Fichiers numériques (20) de la carte de base
1 : 20 000 du ministère des Ressources naturelles
Système de référence géodésique : NAD83
Projection Mercator Transverse Modifiée
Système de coordonnées planes du Québec, fuseau 8

Source

Échelle 1 : 225 000

Date	Carte
Juillet 2000	9

215 000 m E. 222 500 m E. 230 000 m E. 237 500 m E. 245 000 m E. 252 500 m E. 260 000 m E. 267 500 m E. 275 000 m E.

5 167 500 m N. 5 160 000 m N. 5 152 500 m N. 5 145 000 m N. 5 137 500 m N. 5 130 000 m N. 5 122 500 m N.

Circuit de canot-camping

Sentier de motoneige

Relais de motoneige

Zone de préservation

Québec

Société de la faune
et des parcs du Québec

PARC DU MONT-TREMBLANT
Le plan directeur

LES CIRCUITS DE CANOT-CAMPING ET LES SENTIERS DE MOTONEIGE

Fichiers numériques (2D) de la carte de base
1 : 20 000 du ministère des Ressources naturelles
Système de référence géodésique : NAD83
Projection Mercator Transverse Modifiée
Système de coordonnées planes du Québec, fuseau 8

Source

Échelle 1 : 225 000

Date: Juillet 2000

Carte: 10

Conclusion

Le ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec, M. Guy Chevrette, dans le journal du parc du Mont-Tremblant, édition 1999-2000, livrait un message important sur l'avenir du réseau des parcs québécois.

« Le réseau des parcs québécois constitue un patrimoine naturel exceptionnel qui contribue de façon significative à la sauvegarde de la diversité biologique. Il importe de doter le Québec d'une vision éclairée et intégrée de la gestion et du développement de ses réseaux d'aires protégées : au chapitre de la conservation, comme en regard de la mission d'éducation du milieu naturel, les parcs jouent un rôle de premier plan que l'État entend consolider.

Par ailleurs, il est important d'assurer la mise en valeur des parcs, de les rendre accessibles et de les aménager en leur conférant la qualité de véritables institutions nationales, dans une vision de développement harmonieux des secteurs économique, culturel et social des régions. »

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les changements apportés au parc du Mont-Tremblant au cours des dernières années. En accordant une vocation de conservation au parc et en refondant en profondeur le zonage à la suite de la consultation publique de 1998, le gouvernement du Québec atteste le rôle de chef de file du doyen des parcs québécois en matière de conservation du patrimoine naturel du Québec. Aussi, la gestion des ressources naturelles du parc se fera désormais sous la notion de gestion par écosystème, améliorant de façon tangible la protection accordée au milieu naturel et à ses composantes, et cela pour assurer son intégrité écologique et par conséquent sa diversité biologique. Des efforts considérables seront aussi consentis sur le plan de l'éducation du patrimoine naturel et culturel, qui est le moyen privilégié pour sensibiliser le public à la connaissance et à la protection du parc. Des activités nouvelles seront offertes alors que d'autres seront revues, cela afin de s'inscrire dans l'approche récréo-éducative préconisée, mais toujours en lien avec la thématique du parc. De plus, les salles d'exposition permanentes à venir viendront éveiller la curiosité des visiteurs quant aux richesses à découvrir dans le parc.

Le plan de mise en valeur du parc tient compte de la nécessité de respecter l'environnement, mais il permet de tirer parti des multiples potentiels répartis sur tout le territoire. Le tourisme nature, ou l'écotourisme, représente la voie d'avenir non seulement pour le parc mais aussi pour les régions avoisinantes. L'objectif est de faire du parc un élément fort à ce chapitre, qui pourrait s'inscrire dans un produit régional distinctif et attractif.

Les actions posées par le gouvernement ne sont pas indépendantes du milieu régional. Il existe une complémentarité entre les interventions réalisées dans le parc et celles de sa périphérie. C'est pourquoi le gouvernement a suscité la formation de la Table d'harmonisation du parc du Mont-Tremblant. Elle réunit les représentants gouvernementaux et ceux des diverses organisations intéressées par le futur du parc. Déjà, les membres ont participé à la définition des orientations de développement et de gestion de ce plan directeur. Cette Table d'harmonisation sera appelée à siéger à toutes les étapes de développement du parc et de sa périphérie, et à conseiller le ministre responsable de la Faune et des Parcs sur celles-ci.

Donc, voilà les grands éléments qui guideront les planificateurs et les gestionnaires dans la protection et la mise en valeur de ce joyau du patrimoine naturel du Québec qu'est le parc du Mont-Tremblant, et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Références

[1] Processus continu permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement, UNESCO, 1987.

[2] Proposition d'orientation concernant l'importance et l'ampleur relatives à accorder aux expositions thématiques dans le réseau de Parcs Québec, Parcs Québec, septembre 1999.